

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2025

Bureau :	SANCHEZ DELUERMOZ GAETANINO HARTMANN NOBS SCHWEIZER GHUKASYAN	Francisco Cosima Marco Esther Cyril Adriana Davit	S LC-VL MCG Ve UDC LR LJS	Président 1 ^{ère} vice-présidente 2 ^e vice-président 1 ^{ère} secrétaire 2 ^e secrétaire Membre Membre
Membres :	AHMED BAERISWYL BARONA GARCES BUCHER BUSSET CLERC FERATI FONTANINI FREHNER GAMBERINI GÜL HAAS HALIMI HAGMANN HYKA KURTI LÉCHENNE LIA LOKAJ MASTROIANNI MURCIANO ORTELLI PONCET REYNAUD TESFAI UM ZAÂFRANI	Saud Steeve Elisa Denis Jean-Bernard Tobias Bektesh Marco Antoine Luca Mehmet Rachel Hysri André Agron Fanny Marco Ardonat Giovanni Claudine Aldo Philippe Geneviève Temerza Esther Victoria	S LJS S Ve LC-VL LC-VL (dès 20h50) MCG S LR UDC MCG LC-VL S LR UDC LJS S UDC LC-VL UDC S S UDC LC-VL UDC S S MCG Ve Ve Ve Ve	
Excusés :	LÜTHI	Badia	S	
Assistant :	TREMBLET OSMANI BOCCARD	Laurent Xhevrie Damien	LC-VL S Ve	Maire Conseillère administrative Conseiller administratif

LC-VL Le Centre-Vert/libéraux
 LJS Libertés et justice sociale
 MCG Mouvement citoyens genevois
 Ve Les Vert.e.s

LR Parti libéral radical
 S Parti socialiste
 UDC Union démocratique du centre

ORDRE DU JOUR

1. Assermentation de M. Didier Jordan (MCG) en remplacement de M. Alban Osmani, démissionnaire.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 octobre 2025.
3. Élection d'un délégué du Conseil municipal à la Commission consultative du Fonds pour l'énergie, le climat et la biodiversité, en remplacement de M. Alban Osmani (MCG), démissionnaire.
4. Communications du Bureau du Conseil municipal.
5. Communications du Conseil administratif.
6. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.
7. Délibération n° 2025-28 relative à la modification de l'art. 72 du statut du personnel de la ville de Meyrin sur la participation de l'administration à l'assurance-maladie.
8. Délibération n° 2025-24a relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 2'220'398.-** pour les travaux de gros entretiens et les acquisitions 2026 du patrimoine administratif et financier. **Rapport de la commission des finances** (G. Reynaud, Ve)
9. Délibération n° 2025-25a relative au budget de fonctionnement annuel 2026, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter. **Rapport de la commission des finances** (G. Reynaud, Ve)
10. Délibération n° 2025-26a relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 1'849'100.-** destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises. **Rapport de la commission des finances** (G. Reynaud, Ve)
11. Délibération n° 2025-27a relative aux indemnités allouées en 2026 aux membres du Conseil administratif et aux membres du Conseil municipal. **Rapport de la commission des finances** (G. Reynaud, Ve)
12. Résolution n° 2025-01a présentée par le Conseil administratif visant à formaliser un programme d'équipements publics et une image directrice pour le développement du site de Corzon ainsi que l'établissement d'un partenariat avec l'association des EMS de Meyrin et la Fondation EMS Jura la Tour, en vue de l'identification d'un site permettant l'accueil d'un nouvel EMS sur le territoire de la Commune. **Rapport de la commission urbanisme** (C. Nobs, UDC)
13. Motion n° 2025-09 présentée par Tobias Clerc, Ardonat Lokaj, Hysri Halimi, Elisa Barona Garces, Bektesh Ferati, Mehmet Gül, Philippe Poncet, Davit Ghukasyan et Cyril Nobs demandant à renforcer l'image et la cohésion du Conseil municipal par l'acquisition d'équipements sportifs adaptés aux compétitions intercommunales.
14. Annonces de projets.
15. Propositions individuelles.
16. Questions.

* * *

Le Président ouvre la séance à 18h30 et salue l'ensemble des personnes présentes. Il excuse les absences de Mme Badia Lüthi et les arrivées tardives de M. Clerc, M. Busset et Mme Hartmann.

Le Président rappelle que les questions et propositions individuelles doivent être remises au Bureau, par écrit avant la pause. Il indique que le délai pour la remise des objets au secrétariat général pour le prochain Conseil municipal du 16 décembre est fixé au **mercredi 3 décembre à minuit**.

Il rappelle ensuite que les prises de position des groupes et autres rapports doivent être envoyés à secretariat.general@meyrin.ch, le plus tôt possible, dès la fin de la séance.

Il rappelle enfin qu'il convient de respecter le code de bonne conduite et invite celles et ceux qui en ont oublié le contenu à le relire.

* * *

1. Assermentation de M. Didier Jordan (MCG) en remplacement de M. Alban Osmani, démissionnaire

M. Sanchez annonce que M. Jordan est malade et, dès lors, que son assermentation est reportée à la séance du Conseil municipal du mois de décembre.

* * *

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 octobre 2025

M. Sanchez soumet au vote **le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 octobre 2025**, lequel est approuvé par 29 oui.

* * *

3. Élection d'un délégué du Conseil municipal à la Commission consultative du Fonds pour l'énergie, le climat et la biodiversité, en remplacement de M. Alban Osmani (MCG), démissionnaire

M. Gaetanino annonce que le MCG propose M. Agron Kurti en remplacement de M. Osmani.

M. Kurti est élu.

Arrivée de Jean-Bernard Busset et Esther Hartmann à 18h40.

4. Communications du Bureau du Conseil municipal

a) **Ethnopoly**

La prochaine édition aura lieu le 5 juin 2026 ; M. Sanchez invite tous les chefs de groupe à lui adresser les coordonnées de deux personnes de chaque groupe intéressées à participer à cet évènement, d'ici au prochain Conseil municipal.

b) **Pro Vélo Genève**

M. Sanchez indique que leur premier courrier de l'association pro Vélo signale des problèmes de sécurité pour les cyclistes sur l'Avenue Louis-Rendu et fait des propositions d'aménagements ; l'association demande une réunion avec des représentants de la Commune. Un second courrier de Pro Vélo alerte des dangers que les cyclistes encourent sur la rue de la Prulay, principalement dus à la grande fréquentation de cet axe par les automobiles.

c) **Assemblées générales**

M. Sanchez annonce les assemblées générales et évènements des entités suivantes :

- Remise des prix podium du Meyrin Run, 30 novembre 2025
- AG Club de gymnastique : 1^{er} décembre 2025
- AG Jardin des disparus : 2 décembre 2025
- AG Mémoires de Meyrin : 3 décembre 2025
- AG Meyrin Natation : 10 décembre 2025
-

* * *

5. Communications du Conseil administratif

Travaux de rénovation tranchée couverte de Meyrin-Village

L'office cantonal du génie civil nous transmet un avis de travaux concernant la tranchée couverte. Le chantier a démarré le lundi 3 novembre et durera 8 mois environ. Cette réfection complète de la tranchée couverte a pour but de supprimer les infiltrations dégradant l'ouvrage ainsi que ses équipements.

La tranchée couverte sera fermée entre 21h00 et 4h30 les nuits de lundi, mardi, mercredi et jeudi (4 nuits par semaine). Une déviation est mise en place pour le trafic local des riverains par la route de Meyrin, une seconde déviation est mise en place pour le trafic de transit par la rue Lect, l'avenue Sainte-Cécile, la rue des Vernes et l'avenue Louis-Rendu.

La circulation des bus et des trams est maintenue ainsi que l'accès des riverains et à l'hôpital de la Tour.

Convention entre la ville de Meyrin et la fondation Pro Senectute Genève

Dans le cadre de la Loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (LRT1) et l'entrée en vigueur de son règlement d'application A 2 05.03 le 1^{er} janvier 2023, la ville de Meyrin avait conclu une convention mixte avec la fondation Pro Senectute en mai 2023. Cette convention offrait la possibilité aux seniors meyrinois ayant besoin d'un suivi social individuel de pouvoir s'adresser de manière indifférenciée et gratuite, soit à la consultation sociale de Pro Senectute, soit au pôle seniors (à l'époque service des aînés). Les prestations fournies par Pro Senectute étaient ensuite facturées à la Ville tous les trimestres.

Après 2 ans d'application de cette convention, le Conseil administratif décide de la résilier pour plusieurs raisons :

- 1) La résiliation de cette convention recentre la consultation sociale uniquement sur le pôle Seniors, ce qui permet de proposer aux seniors l'ensemble des prestations communautaires organisées par le pôle et le SCOS. C'est ainsi un accompagnement social global et de proximité qui est privilégié, favorisant la création de liens et le renforcement de la cohésion sociale.
- 2) Jusqu'à présent, certains seniors ne connaissant pas l'existence du pôle seniors se dirigeaient naturellement vers Pro Senectute qui jouit d'une forte notoriété publique. Cela les obligeait à se rendre à la route de St-Julien à Carouge. Recentrer la consultation au pôle seniors leur évitera des transports longs et fastidieux.

Pro Senectute a annoncé à la fin juin 2025 que le coût horaire de la consultation sociale facturé à la Commune allait drastiquement augmenter dès 2026, passant de CHF 60.-/heure à CHF 100.-/heure, alors que les consultations à domicile seraient elles facturées CHF 200.-/heure. Cela amènerait donc une augmentation très conséquente des factures envoyées à Meyrin.

La résiliation de cette convention va entraîner une fréquentation plus importante du pôle seniors. Toutefois cette hausse de fréquentation devrait être absorbée avec les effectifs actuels notamment par le gain de temps au niveau de la coordination et des travaux administratifs qui ne seront plus nécessaires.

Meyrin gagne le prix local+équitable 2025, décerné par l'association Marchés Équitables Suisse

Meyrin reçoit le [prix local+équitable 2025](#) décerné par l'association Marchés Équitables Suisse (MÉS), qui s'engage pour des conditions de marché équitables, une consommation durable et la promotion des produits locaux.). Ce prix récompense les communes et les villes qui s'engagent par des mesures

concrètes en faveur des produits locaux, des filières courtes et d'une rémunération équitable des producteurs. Selon l'évaluation de MÉS, Meyrin remplit les critères de l'Award de manière particulièrement exemplaire.

Le projet local+équitable de l'association Marchés Équitables Suisse incite les communes à mettre en réseau les producteurs et productrices locaux ainsi que les artisans et artisanes et à miser sur les produits locaux dans leur politique d'achat. L'objectif est d'augmenter la création de valeur dans les régions - donc le plus directement et équitablement possible des producteurs et productrices aux consommateurs et consommatrices.

Information complète ici : [La ville de Meyrin récompensée | Commune de Meyrin](#)

Dépassement budgétaire

Investissement

Selon les art. 51 et 60 de la RAC, les dépassements inférieurs à 10% doivent être votés lors de la clôture des délibérations. Ils doivent être annoncés dès qu'ils sont connus au Conseil municipal. Un dépassement non compensé de plus de 10% nécessite un crédit d'engagement complémentaire.

D-2021-33a – dépassement CHF 23'242 – 1.0443%

Lors de la séance du Conseil municipal du 14 octobre, nous vous informions de travaux urgents d'infiltrations d'eau à l'école Bellavista. Le montant des travaux est estimé à CHF 23'242.-.

D-2023-08a – Rénovation de l'école Meyrin-Village

Les travaux de rénovation et de transformation de l'école de Meyrin-Village ont démarré en juin 2025. Ces travaux sont financés par la délibération D-2023-08a d'un montant de CHF 28.99 Mio votée le 30 mai 2023, dimensionnée sur la base d'un devis général. Aujourd'hui, le coût actualisé des travaux prévoit des frais supplémentaires s'expliquant principalement par :

- Le décalage d'un an du démarrage du chantier en raison d'un recours ;
- Des écarts importants entre les montants prévus par le devis général et les rentrées de certaines soumissions ;
- Des adaptations structurelles conséquentes en cours de travaux, n'ayant pas pu être anticipées en phase étude.

Le montant du dépassement fait l'objet d'une analyse en cours, mais va probablement dépasser de plus de 10% le montant de la délibération. Un crédit complémentaire sera dès lors déposé dans le courant de l'année 2026.

* * *

6. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes

Séance du 9 septembre 2025, question de M. Bucher

Distribution de bouteilles d'eau en plastique lors de la canicule

Les bars à eau sont des structures provisoires et mobiles qui sont mises en place et démontées chaque jour par du personnel de milice. Dus à leur emplacement, ces points de distribution ne permettent pas de se raccorder rapidement et efficacement au réseau d'eau potable.

Il est prévu de revoir complètement le dispositif de prévention / distribution pour 2026, notamment avec la mise en place et la gestion d'un espace fraîcheur en lieu et place de certains stands de distribution d'eau. De ce fait, dès 2026, il ne devrait plus y avoir de distribution d'eau en bouteille plastique.

Séance du 14 octobre 2025, question de Mme Um

Devoirs surveillés et soutien scolaire

La Commune ne propose pas de soutien scolaire et il n'existe pas de fonds destinés à financer des répétiteurs pour des raisons de compétences légales. En effet, les devoirs surveillés sont réglementés par l'article 57, alinéa 3 du Règlement de l'enseignement primaire. Ils sont organisés par la direction de l'établissement scolaire en fonction des besoins identifiés et s'inscrivent dans le cadre du temps d'apprentissage, au même titre que les devoirs à domicile. De ce fait, ils ne relèvent pas du domaine parascolaire et n'entrent donc pas dans la compétence communale.

Séance du 14 octobre, questions de M. Baeriswyl

Trafic à la rue Emma-Kammacher

Sécurité de cette rue pour tous les usagers, y compris les cyclistes

S'agissant d'un axe situé en zone industrielle, il n'est pas possible de limiter le trafic de camions qui dessert les différentes industries situées le long de cette rue. La liaison cyclable entre la rue Emma-Kammacher et le chemin du Grand-Puits (par le chemin Salomon-Penay) offre un itinéraire sécurisé permettant aux cyclistes souhaitant rejoindre la cité ou le village de ne pas transiter par la rue Emma Kammacher. Cependant la cohabitation cycles - camion ne peut pas être totalement évitée sur cet axe, c'est pourquoi les aménagements réalisés sur la rue Emma Kammacher ont pour but de modérer la vitesse dans une zone industrielle où le déploiement des zones 30 n'est pas envisageable.

Solutions envisagées pour limiter ou mieux orienter le trafic poids lourd

Les travaux du BHNS en cours au niveau de la route du Nant d'Avril entraînent un risque plus important pour les camions de se désorienter et d'emprunter la

rue Emma-Kammacher par erreur. Cette situation va s'améliorer d'ici la fin de l'année lorsque les travaux seront terminés dans ce secteur. Des contacts ont été initiés avec l'Office cantonal des transports afin d'évaluer si un renforcement de la signalétique pourrait être pertinent afin de mieux orienter les poids lourds.

Plan d'aménagement pour fluidifier et sécuriser cette voie stratégique

A terme, le Plan directeur de la future ZDAM Plantin prévoit la fermeture pour tous les usagers de la zone industrielle, avec la mise en place d'une boucle de rebroussement. Cette solution permettrait également d'être cohérent avec la réalisation de la future Voie verte d'agglomération rive droite. L'impact de la mise en œuvre de cette fermeture devra cependant faire l'objet d'évaluations complémentaires sur la base des pratiques effectives des usagers. Le préavis du Conseil municipal sur le Plan directeur de la future ZDAM demande que les choix puissent être mieux éclairés par une analyse technique.

* * *

Les points 7, 8, 9, 10 et 11 de l'ordre du jour, concernant le projet de budget 2026, sont traités de manière conjointe.

7. Délibération n° 2025-28 relative à la modification de l'art. 72 du statut du personnel de la ville de Meyrin sur la participation de l'administration à l'assurance-maladie
8. Délibération n° 2025-24a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 2'220'398.- pour les travaux de gros entretiens et les acquisitions 2026 du patrimoine administratif et financier. Rapport de la commission des finances (G. Reynaud, Ve)
9. Délibération n° 2025-25a relative au budget de fonctionnement annuel 2026, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter. Rapport de la commission des finances (G. Reynaud, Ve)
10. Délibération n° 2025-26a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'849'100.- destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises. Rapport de la commission des finances (G. Reynaud, Ve)
11. Délibération n° 2025-27a relative aux indemnités allouées en 2026 aux membres du Conseil administratif et aux membres du Conseil municipal. Rapport de la commission des finances (G. Reynaud, Ve)

M. Tremblet présente brièvement la délibération D-2025-08 en rappelant que, pour avoir la possibilité de ne verser que 50% de la participation à l'assurance-maladie, il convient de procéder à une modification du statut du personnel, en l'occurrence la révision de l'article 72, ce qui conduirait à une économie d'environ CHF 980'000.- sur le PB2026. Il précise en outre que cette solution, choisie par le Conseil administratif, permet de conserver à la fois le mécanisme de rehaussement du coût de la vie et le mécanisme des annuités.

M. Nobs indique qu'étant lui-même appointé à la police municipale, il se récuse sur ce point.

M. Sanchez souligne que, d'un point de vue règlementaire, les employés de la Commune, s'ils le souhaitent, ont toutefois le droit de se prononcer sur ce point.

Mme Reynaud procède à la lecture de son rapport de commission :

« La commission Finances a étudié le projet de Budget 2026 élaboré par le Conseil Administratif composé de M. Laurent Tremblet Maire, Mme Xhevrie Osmani Conseillère administrative et M. Damien Baptiste Boccard Conseiller administratif.

Cette étude a nécessité 6 commissions élargies et 4 commissions ordinaires qui se sont déroulées sous la présidence de M. Mastroianni.

La Commission salue le travail de l'ensemble des services de l'administration qui ont œuvré pour ce budget et en première ligne, Mme Favre de Oliveira, secrétaire générale adjointe et responsable du Service Finances, présente à chacune des commissions et Mme Hentsch, procès-verbaliste.

Séances du 7 octobre 2025 - Double commission des Finances élargie, en présence M. Tremblet, Maire et conseiller administratif délégué aux finances pour le CA en première partie et en deuxième partie du CA in corpore (M. Tremblet, Mme Osmani, conseillères administrative et M. Boccard, conseiller administratif) et pour l'administration Mme Favre de Oliveira, secrétaire générale suppléante et responsable du service des finances.

La première partie a été consacrée à la présentation des notions de comptabilité publique selon le modèle MCH2, en vigueur dans les communes genevoises depuis 2018. Cette présentation a été assurée par Mme Favre de Oliveira reconnue comme experte nationale du modèle MCH2.

Le modèle MCH2, basé sur les normes internationales IPSAS, vise à harmoniser la présentation des comptes des collectivités publiques et permet une meilleure comparabilité.

Il repose sur une double classification des comptes obligatoire :

- *par fonction : selon les prestations publiques (éducation, sécurité, culture, etc.).*
- *par nature : selon le type de dépense ou de recette (salaires, loyers, impôts, etc.)*

À Meyrin, cela représente plus de 9'000 comptes de fonctionnement, près de 500 comptes d'investissement et plus de 1'400 comptes au bilan.

Il est précisé que le Conseil administratif peut modifier le projet de budget jusqu'au vote final. Le Conseil municipal peut proposer des amendements, à condition de ne pas aggraver le déficit. La documentation obligatoire comprend les documents à voter, à savoir : le compte de résultat à 2 natures (2N), le

compte de résultat à 2 fonctions et 2 natures (2F2N), les délibérations selon liste transmise par le SAFCO, et les documents qui sont présentés mais sur lesquels il n'y a pas de vote (compte d'investissement 2F2N et plan financier quadriennal).

Mme Favre de Oliveira cite les 4 délibérations qui devront être votées pour permettre les dépenses correspondantes, à savoir le budget de fonctionnement, investissements et financement de l'année à venir ; les montants alloués au Conseil municipal et au Conseil administratif ; le montant pour le Fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) ; et les entretiens et acquisitions annuels du patrimoine administratif et du patrimoine financier.

Mme Favre de Oliveira explique ensuite le concept de péréquation intercommunale qui vise à équilibrer les ressources entre communes. Mme Favre de Oliveira présente l'indice de capacité financière de Meyrin entre 2020 et 2025, où il est passé de 91,61 à 99,80. La Commune contribue donc désormais davantage.

Un commissaire demande comment sont définies les enveloppes budgétaires du Fonds intercommunal. M. Tremblet répond qu'elles sont votées par l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises (ACG).

M. Tremblet a par ailleurs été nommé vice-président de l'ACG pour cette législature, après 10 ans d'absence de Meyrin au Comité. Cette position assure un accès privilégié au Conseil d'Etat.

Un commissaire demande comment est défini le coût d'une politique publique. Mme Favre de Oliveira explique que Meyrin raisonne en termes de prestations publiques par domaine (culture, sport, etc.), et non en politiques publiques.

La deuxième partie de la commission a été consacrée à la présentation des réflexions et arbitrages du Conseil administratif dans le cadre de la préparation du projet de budget 2026.

M. Tremblet débute par une analyse du contexte économique mondial, marqué par une forte instabilité géopolitique. Pour 2026, les prévisions économiques en Suisse indiquent une croissance de 1,1 %, une inflation de 0,5 % et un taux de chômage de 5,1 %.

Le Conseil administratif avait initialement prévu un budget à l'équilibre.

Durant l'été, la contribution meyrinoise à la péréquation intercommunale a toutefois subi une hausse considérable de + CHF 7,8 millions. La hausse des charges incompressibles augmentant plus rapidement que les hausses des recettes hors fiscalité, ceci a propulsé le projet de budget dans le rouge avec un déficit de CHF 13 millions. Devant ces éléments, le Conseil administratif a pris les positionnements suivants dans son projet de budget 2026, à savoir :

- *le projet de budget ne pourra pas être à l'équilibre ;*
- *le CA a effectué des arbitrages importants qui ont permis de réduire les charges de près de CHF 4 millions, notamment entre les demandes de nouveaux postes et compléments de postes qui n'ont pas été retenus ;*

- *le CA a réévalué de manière unilatérale les frais de perception des centimes additionnels par le canton à 1,5% au lieu des 3% du montant des impôts projetés, ce qui entraîne une réduction des charges projetées de CHF 1'869'565.-. Un recours des 45 communes demandant cette baisse est en cours.*

A ce jour, le Plan d'investissement sur 10 ans prévoit plus CHF 600 millions d'investissements. Les priorités du plan d'investissements seront revues. Le Conseil administratif n'est donc pas allé plus loin dans sa réflexion à ce stade.

M. Tremblet expose que deux projets de loi cantonaux actuellement en étude pourraient impacter les finances communales. Le PL 13507 vise à créer une réserve conjoncturelle pour les communes genevoises, sur le même modèle que celle dont le canton est déjà doté depuis plusieurs années tandis que le PL 13663 prévoit une nouvelle répartition du financement de la péréquation financière intercantonale, ce qui représenterait une charge supplémentaire de près de CHF 6 millions pour Meyrin.

En raison de la présentation d'un projet de budget déficitaire, la Commune doit obligatoirement établir un plan financier quadriennal de redressement. Le plan financier actuel est donc présenté avec un retour à l'équilibre en 2029.

M. Tremblet explique que le défi d'un retour à l'équilibre est de taille puisque le programme de législature du Conseil administratif doit permettre de maintenir des finances saines tout en continuant d'offrir à la population des prestations de qualité et en maintenant les investissements prévus. Une revue complète des prestations publiques sera nécessaire pour s'assurer qu'elles sont en adéquation avec les ressources financières et humaines de l'administration, et répondent à un besoin avéré.

Une commissaire demande combien de nouveaux postes ont été retenus sur les 40 ETP demandés. M. Tremblet répond que 23 ou 24 postes ont été retenus (des nouveaux ou des extensions) représentant environ 20 (équivalent temps plein) ETP. Mme Osmani précise que le Conseil administratif n'a pas coupé dans les prestations actuelles, mais dans les nouvelles prestations proposées.

Séances 28 octobre 2025 - Double Commissions des Finances élargies en présence M. Tremblet pour le conseil administratif et Mme Favre de Oliveira pour l'administration

La première partie a eu pour objectif la présentation du Plan des investissements 2025-2035 comprenant la présentation détaillée des coûts d'investissements par année et un résumé de l'impact sur le fonctionnement.

Le plan des investissements couvre une période de 10 ans avec un total général de CHF 635'102'085.-, soit une baisse de CHF 61'584'686.- par rapport au plan précédent. Mme Favre de Oliveira explique qu'on n'arrive généralement pas à dépenser tout ce qui est prévu dans le plan dans le rythme prévu.

Les projets majeurs incluent l'aménagement du territoire (Voie verte, Campagne Charnaux), l'assainissement (les plans d'évacuations des eaux), l'acquisition de terrains à Caillat-Monthoux, la rénovation des écoles et équipements sportifs

(Vergers, Maisonnex), ainsi que le développement du Cœur de Cité et de Cointrin. Certains projets concernent la biodiversité, l'énergie (remplacement par des LED), et les systèmes d'information. Les impacts sur le fonctionnement sont significatifs avec une charge supplémentaire nette de CHF 24'342'873.-.

Un commissaire demande si un montant est prévu pour le réaménagement du parking des Champs-Fréchets en EMS. M. Tremblet répond que ce projet est toujours d'actualité. Une délibération sera nécessaire pour une préétude en collaboration avec les EMS de Meyrin. Le montant de CHF 5'800'000.- est prévu pour d'éventuelles acquisitions foncières comme le Centre commercial des Champs-Fréchets.

Un commissaire demande quelle est la relation de la Commune avec le Vivarium. M. Tremblet explique que la Commune a acheté le bâtiment et en est propriétaire et est donc chargée de son entretien.

La deuxième partie avait pour objectif d'examiner le projet de budget 2026, d'analyser les prévisions démographiques, les chiffres-clés financiers, le plan financier à long terme et le compte de résultat.

Le projet de budget 2026 prévoit des recettes communales de CHF 164,6 millions CHF et des charges de 172,8 millions CHF, soit un déficit de CHF 8,2 millions. Les investissements bruts atteignent CHF 53,9 millions, avec un autofinancement limité à 19,6%. Le taux des centimes additionnels reste fixé à 42, mais des ajustements sont envisagés pour garantir l'équilibre budgétaire à moyen terme. L'indice de capacité financière progresse à 99,80.

Le plan financier prévoit des pertes jusqu'en 2028, puis un retour à l'équilibre en 2029 grâce à une augmentation du taux des centimes additionnels (+6,1 ct au total) et à la croissance des recettes fiscales. Des emprunts faibles sont prévus en 2026 (CHF 2,3 millions). Des emprunts plus importants seront nécessaires dès 2027 pour maintenir une trésorerie minimale de CHF 10 millions.

Le plan financier 2025-2035 prévoit un retour à l'équilibre en 2029 grâce à une hausse progressive du taux des centimes additionnels échelonnée totalisant en 2029 une hausse de CHF 6.1 ct. Cette mesure vise à compenser l'augmentation des charges et à financer les investissements planifiés.

Mme Favre de Oliveira présente les prévisions démographiques basées sur les données du Service de la recherche en éducation (SRED) et les projets de construction sur la commune. La population meyrinoise devrait atteindre 29'189 habitants en 2035, soit une hausse de 1'773 personnes. D'ici 2035, les besoins de la petite enfance augmentent de + 230 places en crèche et + 324 en accueil de jour. Le nombre d'écoliers (1P-8P) baisserait légèrement de - 124, avec une moyenne de 17,2 élèves par classe. La pression sur les équipements publics reste forte.

En ce qui concerne le compte de résultat, les charges d'exploitation augmentent de 7 % entre 2025 et 2026, principalement en raison des charges de personnel (+5 %). Les cotisations sociales connaissent une hausse exceptionnelle liée à

la réévaluation des fonctions et à l'assujettissement du 13e salaire aux cotisations sociales. Les biens et services restent globalement stables.

Un commissaire demande si les enfants en listes d'attente sont des enfants meyrinois. M. Tremblet précise que la condition est d'être contribuable sur la commune, ainsi peuvent être inscrits les enfants dont les parents sont soit résidents à Meyrin, soit y travaillent.

Un commissaire soulève que le projet de budget 2026 incluant une augmentation du centime additionnel serait mensonger dans l'hypothèse où cette augmentation ne serait pas acceptée par le conseil municipal. M. Tremblet explique qu'il s'agit d'une obligation légale de présenter un plan quadriennal de redressement.

Un commissaire demande pourquoi le départ en retraite du cuisinier d'Eldora doit être payé par la Commune. Mme Favre de Oliveira répond que le cuisinier Eldora attaché à la cuisine scolaire meyrinoise partira en retraite après 20 ans de service, et qu'un chevauchement de six mois est prévu avec son remplaçant.

Séance du 30 octobre – commission simple des Finances élargies en présence M. Tremblet, pour le conseil administratif, et Mme Favre de Oliveira pour l'administration

M. Tremblet a ouvert la séance en rappelant la situation financière préoccupante de la commune, marquée par une baisse significative des recettes fiscales.

Mme Favre de Oliveira poursuit l'examen du projet de budget 2026, en détaillant les écarts entre le budget 2025 et le projet 2026.

Les charges d'exploitation augmentent de 7 %, soit près de CHF 11 millions supplémentaires. La péréquation financière intercommunale représente la hausse la plus importante, avec un écart de CHF +7,8 millions de charges supplémentaires.

Les revenus d'exploitation progressent de 3 % (CHF +4,2 millions), grâce à une hausse des recettes fiscales (CHF +2,5 millions), portée par les impôts des personnes morales (CHF +5,9 millions). Toutefois, la baisse des fonds de péréquation (CHF -1,3 million) et de la taxe professionnelle communale (CHF -2,5 millions) atténue cette progression.

Le résultat d'exploitation est déficitaire de CHF 13,4 millions, ce qui signifie que les recettes ne couvrent pas les charges courantes. Le résultat financier, en revanche, est positif (CHF +5,2 millions), principalement grâce aux revenus des biens-fonds et des participations. Le résultat opérationnel final affiche un déficit de CHF 8,2 millions.

Le document de vote « Liste 2 fonctions 2 natures » est ensuite présenté et les principaux écarts commentés. Les écarts concernent plusieurs fonctions : le législatif et exécutif (CHF +260'000.-), les services généraux (CHF -1,56 million), la sécurité publique (CHF -96'000.-), et la scolarité obligatoire (CHF -424'000.-). Ces écarts s'expliquent par des variations dans les charges de personnel, les prestations de services, les loyers et les subventions.

Plusieurs commissaires demandent des précisions concernant la subvention destinée au festival Octopode et rappellent que le festival n'a pas eu lieu en 2025. Mme Favre de Oliveira précise que le budget est versé chaque année,

M. Tremblet a confirmé que l'édition 2024 avait été annulée en raison de difficultés financières et de gestion de l'association, malgré le versement partiel d'une subvention pour assurer sa continuité. En 2025, aucune subvention n'a été versée, mais le budget 2026 prévoit à nouveau une allocation pour le festival Octopode: une subvention de fonctionnement (de CHF 10'000.-, prévue de passer à CHF 20'000 CHF et la mise à disposition d'un local estimée à CHF 14'000.-. Le festival ne pourra pas se tenir sur la campagne Charnaux en raison des travaux de rénovation de l'école de Meyrin-Village. L'association réfléchit actuellement à ses projets futurs.

Séance du 4 novembre 2025 – Commission simple des Finances ordinaire en présence de M. Tremblet, Maire et conseiller administratif délégué aux finances et M. Boccard, conseiller administratif pour le Conseil administratif, et Mme Favre de Oliveira, Mme Hamm, M. Angius, M. Genequand et M. Omarini pour l'administration.

La séance avait pour objectif d'examiner la Délibération n°2025-24 relative à l'ouverture d'un crédit de 2'220'398 CHF pour les travaux de gros entretiens et les acquisitions du patrimoine administratif et financier (PA-PF).

La délibération concerne des investissements destinés à prolonger la durée de vie des biens communaux. Mme Favre de Oliveira annonce que les responsables de service viennent ce soir présenter les dépenses prévues dans la délibération. Du point de vue des règles financières, toute intervention qui prolonge la vie d'un bien est considérée comme investissement. La loi permet toutefois d'inclure dans le budget de fonctionnement des dépenses inférieures à CHF 100'000.-.

Les dépenses sont réparties par domaines :

Culture : renouvellement du mobilier de la bibliothèque, borne billetterie, équipements pour le Forum.

Environnement : remplacement de haies, équipements horticoles, sécurisation des bassins, installation d'un ombrarium et travaux au Jardin botanique.

Voirie et espaces publics : signalisation, câblage pour manifestations, rénovation des places de jeux, installation d'un conteneur pour adolescents, aménagements à la Maison Vaudagne.

Gérance des bâtiments : rénovations dans les écoles, Espace de vie enfantine (EVE), parascolaire, locaux associatifs, mairie, maison communale, pavillons, ainsi que des améliorations acoustiques.

Sports : entretien des installations sportives, patinoire, piscine, stades, tribunes et vestiaires.

Un commissaire demande en ce qui concerne le futur déménagement du Centre de Voirie et Horticole, si les aménagements peuvent suivre le centre.

M. Angius répond par l'affirmative.

Un commissaire demande pourquoi rénover le carrelage de l'ancienne école de Meyrin-Village si elle doit être réaffectée. M. Boccard répond qu'il s'agit du carrelage de l'ancienne école qu'il n'est pas prévu de rénover à moyen terme et non de l'école des années 70.

Un commissaire a remarqué des coulures de rouilles inesthétiques sur les gradins de cœur de Cité et demande si ces éléments sont sous garantie. M. Boccard explique que le bois encore jeune perd sa teinte et se reporte sur la maçonnerie. Le nettoyage est prévu.

Finalement, le Président invite la commission à préaviser la délibération n°2025-24 relative à l'ouverture d'un crédit de 2'220'398 CHF pour les travaux de gros entretiens et les acquisitions du patrimoine administratif et financier (PA-PF). Celle-ci est préavisée favorablement par 9 oui (3 PS, 2 Verts, 2 DC-VL, 2 MCG) et 4 abstentions (2 UDC, 1 PLR, 1 LJS)

Séance du 6 novembre 2025 – Double Commission des Finances ordinaires en présence du CA in corpore et de Mme Favre de Oliveira pour l'administration

Cette séance avait pour objectif de présenter les nouveaux postes et compléments de postes au sein de l'administration communale demandés dans le cadre du projet de budget 2026.

En introduction, M. Tremblet rappelle que les projections fiscales cantonales restent pessimistes, ce qui a conduit le Conseil administratif à effectuer un nouvel arbitrage des demandes de postes. Le budget initial était de + CHF 1,3 million pour ces postes et il a été réduit à CHF + 750'000.

Les postes présentés représentent 12,41ETP (équivalent à temps plein), soit une masse salariale supplémentaire de CHF 655'190.- en 2026 et CHF 1'163'491.- dès 2027.

Une commissaire demande si la masse salariale présentée est avec ou sans les charges sociales. Mme Favre de Oliveira répond que les charges sont incluses dans les montants présentés.

Un commissaire demande si la grille salariale de l'administration communale est publique. Mme Favre de Oliveira confirme qu'elle est publiée sur internet.

M. Boccard ajoute que la liste des classes de fonctions l'est aussi, inclut celle de la petite enfance. Cette publication a été concédée sur sa demande.

Les postes proposés sont :

Au sein du Service de la culture

- *Responsable administration (CDI, 0,8 ETP) : Transformation d'un poste de chargé de développement des publics en responsable avec encadrement.*
- *Responsable accueil des publics (CDI, 0,8 ETP) : Pérennisation d'un poste existant.*

Au sein du Service technique et voirie

- *Responsable projets gestion des déchets (CDI, 0,8 ETP) : Pérennisation et augmentation du poste pour anticiper la future loi sur le tri des déchets.*

Au sein du Service paysage et biodiversité

- *Responsable patrimoine arboré (CDI, +0,1 ETP) : Ajustement pour maintenir l'équipe à 2,9 ETP après un départ à la retraite.*

Au sein du Service des finances

- *Chef·fe comptable (CDI, 1 ETP) : Poste dédié à la gestion des contrats et au suivi des achats.*

Au sein du Service des ressources humaines

- *Assistant·e de direction (CDI, 1 ETP) : Soutien à la cheffe de service et au responsable Santé et sécurité au travail.*
- *Gestionnaire administratif (CDI, +0,4 ETP) : Renfort pour la gestion des heures et des recrutements.*

Une commissaire demande si avec ce nouveau poste d'assistante de direction RH cela permet de respecter les recommandations de la Cour des Comptes. M. Tremblet le confirme.

Au sein du Service petite enfance et familles

- *Éducateur·trice itinérant·e (CDI, 5 ETP) : Transformation du pôle auxiliaires pour pallier les absences, de longue durée notamment.*
- *Adjoint·e responsable EVE (CDI, +0,4 ETP) : Compléments pour deux EVE afin de respecter les obligations cantonales.*

Mme Osmani explique qu'en Suisse et à Genève, les absences (y compris de longue durée) dans ce domaine sont de plus en plus nombreuses du fait des importantes sollicitations physiques et psychiques liées aux métiers de la petite enfance, et sociosanitaires en général.

Un commissaire demande quel est le taux d'absence dans le service petite enfance et famille. Une autre commissaire répond que celui-ci est à environ 7.96%, soit dans une moyenne cantonale.

Un commissaire attire l'attention sur le fait que la construction des Espaces de vie enfantine (EVE) ces prochaines années supposera d'engager une « hémorragie » de personnel. Mme Favre de Oliveira le confirme et rappelle que cela a été présenté dans le plan financier.

Au sein du Service solidarités et cohésion sociale

- *Assistant·e (CDI, +0,2 ETP) : Pour faire face à l'augmentation des dossiers (930 à 1'100).*
- *Assistant-e administratif-ve et réceptionniste – complément (CDI, +0.2 ETP) lié au Jardin de l'Amitié*

- *Animateur-trice seniors (CDI, +0,111 ETP) : Pérennisation d'un poste en CDD.*

Séance du 11 novembre 2025 – Commission des Finances simple élargie en présence de M. Tremblet pour le Conseil administratif et Mme Sandra de Oliveira pour l'administration.

Cette séance avait pour objectif la présentation des amendements du Conseil administratif pour corriger partiellement le déficit budgétaire du projet de budget 2026

En effet, les dernières projections reçues de l'administration fiscale cantonale (AFC) en octobre 2025 indiquent une baisse des recettes fiscales pour la commune estimée à CHF 6,7 millions par rapport aux estimations précédentes qui avaient servi à l'élaboration du budget. Cette diminution concerne principalement la fiscalité des personnes physiques et morales et à la taxe professionnelle communale. L'écart entre les recettes estimées par l'État et la Commune passe de CHF 11,7 millions à CHF 18,4 millions.

Pour réduire cet écart, le Conseil administratif a pris les mesures suivantes :

- *La non-prise en compte de la baisse de l'estimation de CHF -3,87 millions sur la fiscalité des personnes physiques et morales.*
- *La suppression ou report de plusieurs postes (gestionnaire État civil, chef comptable, juriste, horticulteur, psychologue, réceptionniste, etc.), pour une économie estimée à CHF 524'000.-*
- *La réduction de la participation de la commune à l'assurance-maladie des employés: en la limitant à 50% du tiers de la prime pour une économie de CHF 925'573.-.*
- *Et quelques arbitrages supplémentaires : la suppression du supplément pour la fête du personnel (CHF 20'000.-), le maintien du budget formation à 0,7% de la masse salariale, la réduction du plan de mobilité douce, la suppression de la levée des déchets hippotractée.*

Les annuités du personnel communal ont cependant été maintenues, ainsi que la vie chère (à 0,5%)

Malgré ces efforts, le déficit budgétaire de la commune passe de CHF 8,2 millions à CHF 9,4 millions.

Un commissaire prend acte du changement du Statut du personnel au sujet de la participation à la prime d'assurance-maladie et suggère de faire une coupe non linéaire mais progressive selon les salaires. M. Tremblet répond que cette approche aurait demandé d'importants calculs et n'est techniquement pas possible.

Une commissaire demande à Mme Favre de Oliveira de préciser l'état de la trésorerie et de la dette meyrinoise. M. Tremblet explique que la Commune dispose actuellement de 15 millions sur son compte en banque.

L'administration essaye d'y maintenir au moins 10 millions en tout temps.

Un commissaire constate que l'histoire se répète : le Conseil administratif porte un discours budgétaire alarmiste, puis se retrouve avec « des millions et des millions » de bénéfices. M. Tremblet répond qu'on ne sait pas ce que donneront les comptes 2025. Il rappelle que la loi exige de voter un budget bénéficiaire ou à l'équilibre, et s'il est déficitaire, de l'assortir d'un plan quadriennal de redressement. Il rappelle que dans le budget présenté, il n'y a pas eu de coupes dans les prestations. Il rappelle que l'administration a déjà majoré de 13% l'estimation fiscale cantonale.

Un commissaire demande si la modification du Statut personnel est une obligation pour limiter la participation à l'assurance-maladie des employés. M. Tremblet répond par l'affirmative.

Mme de Oliveira poursuit la séance en expliquant le document de vote et commente les lignes modifiées dans la liste 2 fonctions 2 natures.

Séance du 18 novembre 2025 – Commission de Finances simple ordinaire en présence M. Tremblet pour le Conseil administratif et Mme Sandra de Oliveira pour l'administration.

Lors de cette commission, les partis ont pu présenter leurs amendements. Il est précisé que les amendements pour les postes dont le montant est de CHF 0.- signifient qu'il n'y a pas d'impact sur le budget 2026.

Le PLR a déposé 6 amendements dont les plus importants sont le gel des annuités du personnel de la commune, ce qui représente une économie de CHF 363'000.-, le gel de toutes les subventions accordées par la commune au même montant alloué en 2025, ce qui représente une économie de CHF 728'505.- et la suppression de 3 postes au sein de l'administration.

Le total des amendements du PLR s'élève à CHF 1'340'498.- de baisse de charges.

L'UDC a déposé 45 amendements, dont les plus importants sont la suppression ou non prolongation de 12 postes au sein de l'administration, la réduction de 50% des subventions pour l'aide économique aux pays en voie de développement, ce qui représente une économie de CHF 600'499.-, et la suppression totale ou la baisse des subventions accordées aux associations et entités spécifiques suivantes : Meyrin durable, Mémoires de Meyrin, Salto de l'Escargot, L'espace Undertown, La Comète, La Manivelle, La Cigüe pour le logement des étudiants, La Ferme des Vergers, Les Arts meyrinois, le Club photo, Perspectives, Clairemonde Nicolet, Le Festival des droits humains et du Film Vert, Radiobascule, Les incroyables comestibles, Le CEFAM, Association Pluriels, Terre des Hommes et la Caisse genevoise de l'alimentation pour un montant total de CHF 594'625.-.

Le total des amendements de l'UDC s'élève à CHF 2'290'431.- de baisse de charges et CHF 50'000.- d'augmentation de charge pour la garderie La Framboise et CHF 50'000.- d'augmentation de la subvention pour aide ponctuelle accordée aux aînés dans le besoin.

Une commissaire interroge les commissaires UDC sur l'objectif recherché par toutes ces économies dans la mesure où elles n'emportent pas comme conséquence d'équilibrer le budget. Un commissaire UDC répond que ces économies pourraient faire une différence dans le montant de la hausse du centime additionnel et il considère également que l'augmentation du budget pour la culture est trop prononcée et déplacée vu le contexte de déficit.

Le Président tire au sort l'ordre de passage des amendements du 1er tour puis du 2ème tour.

Liste des amendements déposés en séance de commission :

N°	Parti	Description amendement	Fonction / Service	Montant amendement
1	PLR-MC	RH demande de poste assistant-e de direction - refusée	02.202010	CHF 114'297
2	UDC	RH demande de poste Assistant-e de direction / Non-prolongation du contrat et suppression du poste au-delà de l'année 2026	02.202010	CHF 114'297
3	PLR-MC	RH demande de poste gestionnaire administratif-ve - refusée	02.202010	CHF 52'058
4	UDC	RH demande de poste gestionnaire administratif-ve - refusée	02.202010	CHF 52'058
5	PLR-MC	UTE demande de poste architecte - refusée	02.202001	CHF 37'638
6	PLR-MC	Geler les annuités du personnel pour 2026	Sur différentes fonctions	CHF 363'000
7	PLR-MC	Payer un chef de cuisine Eldora pour 6 mois pour la passation du poste suite au départ à la retraite du chef cuisinier Eldora. Montant dilué avec les autres augmentations d'Eldora env. CHF 60'000.-	21	CHF 45'000
8	PLR-MC	Geler les subventions à CHF 11'921'489 comme en 2025 au lieu de CHF 12'649'994 (après amendements CA 4.11.2025) prévu en 2026 Économie CHF 728'505	sur différentes fonctions	CHF 728'505

9	UDC	<i>Suppression des subventions à disposition du Conseil administratif (incluant la subvention de CHF 46'000.-pour l'Association Mémoires de Meyrin (CHF 36'000.- pour l'appartement-musée + CHF 10'000.) actuellement sous responsabilité CA</i>	01.201000	<i>CHF 66'000</i>
10	UDC	<i>Suppression de la nouvelle subvention allouée à la Ferme des Vergers (pour la légumerie où les cuisines scolaires de Meyrin se fournissent en légumes bio)</i>	21.800100	<i>CHF 25'000</i>
11	UDC	<i>Suppression de la subvention allouée à la participation meyrinoise pour 4 cours de français dispensés aux migrants</i>	29.901000	<i>CHF 35'000</i>
12	UDC	<i>Baisse de 25% des subventions allouées aux Arts visuels (incluant les associations Arts meyrinois, Club photo, Perspectives, Clairemonde Nicolet)</i>	31.102000	<i>CHF 10'200</i>
13	UDC	<i>Baisse de 50% de la nouvelle subvention allouée pour le soutien à la création artistique</i>	32.204000	<i>CHF 97'500</i>
14	UDC	<i>Suppression des subventions allouées au Festival du Film et Forum International sur les Droits Humains (FIFDH) (CHF 5'000.-) et au Festival du film vert (CHF 2'000.-)</i>	33.100000	<i>CHF 7'000</i>
15	UDC	<i>Suppression de la subvention allouée à la plateforme de podcasts Radiobascule</i>	33.203001	<i>CHF 40'000</i>
16	UDC	<i>Baisse de 25% de la subvention allouée à l'association Espace Undertown</i>	34.202501	<i>CHF 61'125</i>
17	UDC	<i>Suppression des fonds alloués à la prise en charge de la tournée d'été de l'association Salto de l'Escargot</i>	34.203400	<i>CHF 50'000</i>
18	UDC	<i>Suppression de la subvention allouée à l'association Incroyables Comestibles</i>	34.205001	<i>CHF 4'000</i>
19	UDC	<i>Suppression de la subvention allouée à Meyrin Les Bains dont les bénéfices sont versés intégralement à l'association Asile LGBTIQ+</i>	34.205003	<i>CHF 8'550</i>

20	UDC	<i>Suppression de la nouvelle subvention allouée à l'association Terre des Hommes pour la marche des entreprises</i>	54.500000	CHF 10'000
21	UDC	<i>Suppression de la nouvelle subvention allouée à la coopérative d'habitation autogérée la Cigüe (CHF 10'000.-)</i>	54.500000	CHF 10'000
22	UDC	<i>Suppression de la subvention allouée à la Caisse genevoise de l'alimentation (CALIM)</i>	57.900000	CH 100'000
23	UDC	<i>Suppression des subventions allouées aux associations dans le domaine de l'intégration des migrants</i>	57.902000	CHF 25'000
24	UDC	<i>Baisse de CHF 100'000.- de la subvention allouée au Centre d'accueil et d'intégration pour femmes migrantes (CEFAM)</i>	57.902001	CHF 100'000
25	UDC	<i>Suppression de la subvention allouée au Centre de consultations et d'études ethnopsychologiques pour migrants (Association Pluriels)</i>	57.902002	CHF 29'000
26	UDC	<i>Suppression de la subvention allouée à la Fédération Genevoise de Coopération liée à des actions d'entraide à l'étranger</i>	59.300000	CHF 36'163
27	UDC	<i>Baisse de 50% des subventions pour l'aide économique aux pays en voie de développement. Abaissement de la contribution totale du budget du ménage communal de 0,7% à 0,35%.</i>	59.300001	CHF 600'499
28	UDC	<i>Suppression des subventions allouées aux associations dans le domaine des droits humains à l'étranger</i>	59.300003	CHF 15'000
29	UDC	<i>Suppression de la nouvelle subvention allouée à l'association Meyrin Durable</i>	77.901001	CHF 10'000
30	UDC	<i>Baisse de 25% de la subvention allouée à l'association La Manivelle</i>	77.901100	CHF 18'750
31	UDC	<i>Baisse de 25% de la subvention allouée à l'association La Comète</i>	77.902100	CHF 30'000
32	UDC	<i>Suppression des charges relatives à la complexification des processus du travail administratif des clubs sportifs</i>	34.101000	CHF 50'000

33	UDC	<i>Baisse de 50% des indemnités CMNET accordées aux Conseillers municipaux et à leurs suppléants. Abaissement de CHF 500.- à CHF 250.- par personne.</i>	01.1000000	CHF 10'000
34	UDC	<i>Suppression des charges relatives aux frais de formation des Conseillers municipaux liés notamment à la prise de parole en public et à la communication non violente</i>	01.1000000	CHF 17'500
35	UDC	<i>Abaissement du budget alloué aux repas des séances et commissions du Conseil municipal à CHF 50'000.-</i>	01.1000000	CHF 16'720
36	UDC	<i>Baisse de 25% des charges relatives aux imprimés et aux publications générales sur l'ensemble du PB 2026. CHF 769'564 (chiffre non mentionné dans le PB2026), baisse de CHF 192'389.</i>	sur différentes fonctions	CHF 192'389
37	UDC	<i>Suppression des charges relatives aux Fêtes du personnel de la Commune</i>	02.201001	CHF 55'000
38	UDC	<i>Suppression des charges relatives aux ateliers de prévention du harcèlement et discrimination (CHF 65'400.-) sous la dénomination "frais de formation du personnel".</i>	02.201001	CHF 65'400
39	UDC	<i>Suppression des charges relatives à l'achat de journaux et magazines pour personnel communal</i>	02.201001	CHF 19'000
40	UDC	<i>Suppression des charges relatives aux activités de loisirs du personnel de la Commune</i>	02.201002	CHF 10'000
41	UDC	<i>Baisse de 50% des charges relatives à l'affichage lié aux Arts vivants (incluant pour les spectacles)</i>	32.204000	CHF 60'677
42	UDC	<i>Suppression des charges relatives à l'achat de denrées alimentaires dans le cadre de projets en lien avec l'arrivée de migrants sur la commune</i>	34.205005	CHF 4'000

43	UDC	<i>CLT demande de poste Responsable administration - transformation du CDM Chargé-e développements publics / Non-prolongation du contrat et suppression du poste au-delà de l'année 2026</i>	32.20400 0/31.201 000/31.1 02000/32 .901000/ 02.203002	CHF 39'195
44	UDC	<i>CLT demande de poste Responsable d'accueil des publics - transformation du CDM / Non-prolongation du contrat et suppression du poste au-delà de l'année 2026</i>	32.20400 0/31.102 000/32.1 00000/32 .901000/ 32.90000 0/33.100 000/0120 2002/01. 202004	CHF 0
45	UDC	<i>CLT demande de poste Assistant-e de production / Non-prolongation du contrat et suppression du poste au-delà de l'année 2027</i>	32.20400 0/31.102 000/32.1 00000	CHF 0
46	UDC	<i>CLT demande de poste Technicien infrastructure / Non-prolongation du contrat et suppression du poste au-delà de l'année 2027</i>	31.102000	CHF 0
47	UDC	<i>CLT demande de poste Responsable d'accueil des publics / Non-prolongation du contrat et suppression du poste au-delà de l'année 2027</i>	32.20400 0/31.102 000/32.1 00000/32 .901000/ 32.90000 0/33.100 000/0120 2002/01. 202004	CHF 0
48	UDC	<i>FIN demande de poste Chef-fe comptable axe contrat, AIMP / Non-prolongation du contrat et suppression du poste au-delà de l'année 2026</i>	02.100000	CHF 120'586
49	UDC	<i>Scos demande de poste Assistant-e complément - refusée</i>	57.901001	CHF 28'035
50	UDC	<i>SCoS demande de poste Assistant-e administratif-ve et réceptionniste - refusée</i>	34.20400 0/02.201 001/49.0 00100	CHF 23'196
51	UDC	<i>Scos demande de poste Animateur-trice complément - refusée</i>	34.204000	CHF 18'643

52	UDC	<i>Scos demande de poste Gestionnaire antenne fiscale complément - refusée</i>	57.901004	CHF 4'948
53	UDC	<i>Hausse de CHF 50'000.- de la subvention allouée à la garderie La Framboise</i>	54.512002	CHF -50'000
54	UDC	<i>Hausse de CHF 50'000.- des subventions allouées aux aides mensuelles ou ponctuelles accordées à des aînés dans le besoin</i>	57.901002	CHF -50'000

La séance arrive à sa fin en l'absence d'autres questions et le Président invite la commission à préaviser les délibérations qui ne l'ont pas encore été.

La délibération n° 2025-26a relative à l'ouverture du crédit de CHF 1'849'100.- destiné au versement de la contribution annuelle au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises est préavisée favorablement à l'unanimité par 12 oui (3 PS, 2 Verts, 2 Centre, 1 PLR, 2 MCG, 2 UDC)

La délibération n° 2025-27a relative aux indemnités allouées en 2026 aux membres du Conseil administratif et aux membres du Conseil municipal est préavisée favorablement par 8 oui (3 PS, 2 Verts, 2 Centre, 1 PLR) et 4 non (2 UDC, 2 MCG).

La délibération n°2025-25a relative au budget de fonctionnement annuel 2026, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter est préavisée favorablement par 7 oui (3 PS, 2 Verts, 2 Centre), 2 non (2 UDC), 3 abstentions (2 MCG, 1 PLR).

J'arrive au terme de ce rapport et je vous remercie de votre écoute. »

M. Gaetanino indique que le MCG va s'opposer à l'entrée en matière sur cette délibération car le groupe refuse de pérenniser des coupes sur les prestations délivrées au personnel.

M. Sanchez met aux voix l'entrée en matière sur la D-2025-28, laquelle est acceptée par 23 oui et 8 non.

M. Sanchez indique que le Bureau préconise un vote immédiat, il soumet au vote cette proposition de vote immédiat, laquelle est acceptée par 26 oui et 5 non.

M. Tremblet souhaite prendre la parole avant le débat sur les amendements au PB2026 :

« Monsieur le Président, Mesdames les conseillères municipales Messieurs les conseillers municipaux,

Il y a un peu plus d'un mois, au nom du Conseil administratif et en ma qualité de délégué aux finances, je vous présentais le projet de budget 2026.

Pour vous donner l'opportunité de poser toutes les questions nécessaires à votre compréhension – je pense en particulier à celles et ceux d'entre vous qui ont débuté leur mandat de CM en juin – nous avons organisé plusieurs soirées de travail en commission dont une présentation sur les finances publiques en général.

J'espère qu'elles vous auront permis de vous familiariser avec ce qui est votre compétence la plus importante : le vote du budget.

Au terme de ce gros travail, nous voilà donc réunis ce soir pour, nous l'espérons, voter ce projet de budget.

Lors de la présentation du PB 2026, le 14 octobre dernier, le déficit budgétaire était estimé à 8.2 millions, déduction faite des arbitrages du CA..., ce qui représentait déjà plus de 4 millions d'économies sur un projet de budget de continuité, c'est-à-dire sans nouvelles prestations.

Pendant nos travaux en commissions, suite à la réception des nouvelles estimations fiscales, de nouveaux arbitrages ont eu lieu, pour un montant de 1,6 million.

Vous avez pu le constater : le Conseil administratif a pris sa tâche très à cœur, preuve en sont les propositions d'économies à hauteur des CHF 5.6 millions qu'il vous a présentées.

Malgré ces arbitrages importants, le projet de budget demeure déficitaire à hauteur de 9.4 millions.

Il est important de le rappeler : la majorité de la perte est liée indirectement aux recettes fiscales des personnes morales.

L'ensemble des fonds de péréquation se calculent en tenant compte de la fiscalité, pour l'un celle de 2024, pour les autres celle de 2026.

Le fonds lié à la loi sur le renforcement de la péréquation financière (pour les habitués : LRPFI) est donc calculé sur la fiscalité 2024, exceptionnelle je le rappelle pour Meyrin, mais en baisse pour les autres communes. Par conséquent, le projet de budget inclut une hausse de charges de 7.8 millions de ce fonds pour Meyrin.

Le fonds de compensation de la taxe professionnelle et le fonds de péréquation des personnes morales sont calculés en prenant en compte une part de l'ensemble des recettes fiscales des personnes morales, annoncées à la baisse par le Canton pour 2026.

L'impact pour Meyrin inclus dans le projet de budget est une baisse de 2.4 millions de recettes du fonds de compensation de la taxe professionnelle. Il inclut également une baisse des recettes du fonds de péréquation des personnes morales à hauteur de 1.3 million.

Cumulées, ces différences se traduisent ainsi par un impact négatif sur notre projet de budget de 11.5 millions.

Au début du processus budgétaire, nous avions envisagé un projet de continuité, à l'équilibre, en attendant de pouvoir déployer les priorités de notre programme de législature, ce dès 2027.

Nous pensions pouvoir utiliser la réserve conjoncturelle pour compenser tous les éléments liés à la conjoncture. Elle aurait en effet permis de couvrir largement cette perte. Mais l'enthousiasme « très relatif » de l'ACG et du Grand Conseil ne l'a pas permis ; à l'heure actuelle, le projet de loi est en effet toujours en travail devant les députés.

Voilà, maintenant vous savez tout.

Je voudrais vous rappeler qu'à Meyrin, nous ne sommes pas du genre à paniquer lors d'annonces de ce genre. Nous préférons rester vigilants, réalistes et pragmatiques.

Vous avez pu le constater lors de nos travaux sur ce projet de budget 2026 : le Conseil administratif a procédé aux arbitrages qu'il jugeait indispensables pour ce projet de budget 2026. Il n'a pas touché aux prestations à la population.

Il a légèrement agi sur les salaires des fonctionnaires, tout en se ménageant la possibilité de verser le complément ultérieurement si les résultats devaient in fine s'avérer positifs.

En ce qui concerne la vision à plus long terme – nous l'avons dit le 14 octobre et nous le répétons ce soir - la mise à jour de notre plan des investissements et de notre plan financier nous permet de continuer à anticiper le futur.

Pour mémoire, notre plan des investissements se monte à CHF 635 millions. Si nous voulons mener à bien notre ambitieuse évolution – soit l'adaptation de nos prestations publiques aux besoins de notre population, la poursuite de la prise en compte du développement durable de nos activités et un plan financier à l'équilibre – il sera indispensable de renforcer notre capacité financière.

Mais passons maintenant au « menu » de cette séance. Ce soir, nous avons déjà plusieurs dizaines d'amendements à analyser. La majorité d'entre eux visent des prestations, soit directement, soit indirectement en renonçant aux nouveaux postes indispensables pour concrétiser ces prestations publiques ; d'autres concernent les conditions salariales des collaborateurs communaux, d'autres encore sont en lien avec... on ne sait pas vraiment, parce ces amendements n'ont pas été expliqués.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à l'ouverture du débat de ce soir, j'ai envie de vous dire deux choses :

- *Si je salue d'abord votre intérêt pour les finances communales, je ne vous cache pas que je suis un peu étonné de cette avalanche de propositions de coupes. Ce d'autant que, pendant les séances de commissions, les interventions ont été peu nombreuses... au point de lever les séances plus tôt que prévu.*

- *Avant de couper « à tout va », ne vaudrait-il pas mieux faire un pas en arrière, regarder calmement la situation et élaborer une stratégie ?*

Comme élus communaux, vous avez en effet la responsabilité politique de prendre les dossiers dans leur globalité, pour éviter un « patchwork » de baisses qui pourraient fragiliser des dispositifs ... sans pour autant représenter des économies significatives !

Ce soir, nous espérons vivement que la majorité n'entrera pas en matière sur ces propositions et que nous finirons la soirée en adoptant le budget 2026 du Conseil administratif. Un budget qui a été réfléchi, adapté aux circonstances financières de la commune, tout en se ménageant la marge de manœuvre nécessaire pour concrétiser nos projets.

Nous vous l'avons dit, l'équilibre financier à moyen et long terme passera a priori par une réflexion sur la fiscalité, des adaptations de coûts et un travail de priorisation des projets.

Ce travail, mes collègues et moi l'avons déjà entamé lors de la préparation du projet de budget 2026. Nous allons le poursuivre l'an prochain et durant toute la législature, afin de pouvoir concilier nos priorités politiques, la conjoncture financière et les intérêts de la population.

Meyrin s'est toujours souciée de ses finances communales, pour rester cette commune-phare de la rive droite, une commune dont les finances et les prestations sont enviées loin à la ronde.

Une commune dont nous tous – CA et CM, collaborateurs et population – pouvons être fiers.

C'est ça l'identité de Meyrin :

- *prendre ses responsabilités*
- *oser aller de l'avant*
- *et cultiver une collaboration ferme et cohérente entre CM et CA, dans l'intérêt de la Commune et pour son avenir.*

Cet avenir, il commence ce soir, en votant le projet de budget amendé par le CA et discuté dans les commissions.

Je vous remercie de votre attention et maintenant...au travail : nous avons un budget à faire voter. Vous êtes prêts ?

Merci pour votre attention. »

M. Sanchez rappelle que les groupes qui ont déposé un ou des amendements en commission des finances, sont tirés au sort lors de ladite commission afin de déterminer leur ordre de passage en séance plénière. Il y a également un tirage au

sort des autres groupes politiques afin de déterminer le second tour des dépôts d'amendement.

Le Bureau traite d'abord les amendements déposés en commission des finances, au premier tour, groupe par groupe selon le tirage au sort. Pour chaque groupe, le Bureau traite d'abord les amendements qui augmentent les recettes ou qui diminuent les charges, puis les amendements qui diminuent les recettes ou augmentent les charges afin de s'assurer que le budget ne devient déficitaire ou que le déficit déjà présent soit augmenté.

Si un amendement déposé par un autre groupe lors de la commission des finances consacrée aux amendements, ou directement lors de la séance plénière, touche la même rubrique comptable et le même sujet, alors le Bureau doit traiter tous les amendements concernés en même temps, du plus éloigné au plus proche du montant proposé par le Conseil administratif. Finalement, il traite éventuellement les amendements qui seront déposés dans le second tour, c'est-à-dire ce soir. Il précise que les amendements déposés par le PLR et l'UDC ont donc été classés selon un tirage au sort et les principes énoncés. Compte tenu du nombre élevé d'amendements, il invite les groupes à une seule prise de parole par groupe.

Amendement n° 1 (PLR / UDC) : suppression poste assistant de direction RH (CHF 114'297.-)

M. Sanchez donne la parole au groupe PLR, tiré au sort, pour la présentation du premier amendement.

M. Hagmann indique que le PLR a effectivement déposé en tout 5 amendements. Il annonce que le PLR estime qu'il n'est pas nécessaire de voter le poste d'assistant de direction.

M. Sanchez soumet au vote **l'amendement n° 1**, qui est refusé par 22 non, 10 oui et 0 abstention.

Amendement n° 2 (PLR / UDC) : suppression poste gestionnaire administratif RH (CHF 52'058.-)

M. Hagmann indique que le PLR est opposé à l'engagement d'une personne pour ce poste.

M. Sanchez soumet au vote **l'amendement n° 2**, qui est refusé par 22 non, 10 oui et 0 abstention.

Amendement n° 3 (PLR) : suppression poste architecte UTE (CHF 37'638.-)

M. Hagmann indique que le PLR est opposé à l'engagement d'une personne pour ce poste d'architecte pour le budget 2026.

M. Sanchez soumet au vote **l'amendement n° 3**, qui est refusé par 22 non, 10 oui et 0 abstention.

Amendement n° 4 (PLR) : gel annuités du personnel en 2026 (CHF 363'000.- hors charges sociales)

M. Hagmann indique que le PLR pense qu'il faut geler les annuités pour l'année 2026.

M. Fontanini remercie la rapporteuse ainsi que l'administration pour le travail fourni ; il effectue un rappel historique sur l'introduction du système d'annuités dans la fonction publique :

L'idée d'établir un système d'annuités dans la fonction publique genevoise ne date pas d'hier, il s'inscrit dans le contexte du développement administratif et de la réforme des rémunérations publiques qui débute dans la première moitié du XIX siècle. L'élite bourgeoise de l'époque comprend la nécessité de faire évoluer Genève et la transformer dans un État moderne. C'est pour cela que Genève, a cherché à structurer ses services publics de manière plus professionnelle et équitable.

Le système d'annuités n'est pas un système « d'aides ponctuelles facultatives », au contraire, il a été introduit pour remplacer les gratifications ponctuelles, afin d'assurer une progression salariale régulière et transparente, pour fidéliser le personnel, pour garantir une stabilité financière et la prévisibilité des budgets publiques et pour éviter les abus ou les inégalités.

Il y a presque 200 ans, la mise en place des annuités marquait ainsi une étape essentielle dans la professionnalisation de la fonction publique à Genève, contribuant à la stabilité du personnel et à la crédibilité de l'administration municipale et cantonale.

J'insiste sur le fait que ce sont les élites bourgeoises de l'époque dite : de la « régénération », après le retrait des troupes napoléoniennes, la restauration de la République et l'intégration de Genève à la Confédération, qui démarrent ce processus de modernisation. Mais depuis quelques décennies, cet outil qui vise, je répète, depuis son origine, la stabilité du personnel et la crédibilité de l'administration municipale et cantonale, est régulièrement attaqué par la droite, peu vous importe si cela fragilise l'administration de l'intérieur et parfois même aux yeux de la population. Le Parti socialiste de Meyrin-Cointrin n'accepte pas cela ; nous allons défendre nos valeurs genevoises, même quand elles ont leur origine plus de 50 ans avant la fondation de notre parti à Genève et nous refusons donc de sacrifier l'annuité de nos fonctionnaires, qui doivent être justement valorisés. »

M. Tremblet souhaite attirer l'attention sur le fait que cette proposition de gel des annuités ne représente qu'une économie de CHF 363'000.- sur une masse salariale de CHF 77'000'000.-, alors que les collaborateurs sont la principale ressource de la Commune ; il invite donc le Conseil municipal à la refuser.

M. Hyka indique qu'il retourne au Maire l'argument de la modestie de somme qui l'est aussi pour les 825 employés puisque cela ne représente au fond pas une augmentation conséquente. De plus, il affirme que, si le Conseil administratif s'était efforcé à présenter un budget à l'équilibre, nous ne serions pas en train de gratter des montants comme nous le faisons aujourd'hui.

M. Sanchez soumet au vote l'amendement n° 4, qui est refusé par 22 non, 9 oui et 1 abstention.

Pause de 20h01 à 20h57.

M. Sanchez rappelle que les nouveaux amendements déposés pour le deuxième tour doivent être formulés clairement par écrit pendant la séance ; ces derniers seront traités à l'issue des amendements du premier tour. Il rappelle par ailleurs au public l'article 47 du RCM portant sur le maintien de l'ordre :

1 Toute expression ou geste outrageant à l'égard de quiconque est réputé violation de l'ordre.

2 L'auteur est passible du rappel à l'ordre et, en cas de récidive, le président peut retirer la parole à l'orateur.

3 Si le président ne peut obtenir l'ordre, il a le droit d'exclure de la séance le perturbateur qui devra alors quitter la salle, à défaut de quoi la séance sera suspendue pour permettre l'exécution de cette décision.

4 En cas de troubles graves apportés aux débats du Conseil municipal, le président peut suspendre la séance jusqu'à ce que le calme soit rétabli. Il peut aussi en décider la clôture.

5 Il est interdit, lors des débats, de filmer, de photographier, de téléphoner ou d'enregistrer sous réserve de l'article 19 du présent règlement.

6 Pendant les séances, le public se tient aux emplacements réservés à son intention. Il lui est interdit de communiquer de quelque manière que ce soit avec les membres des Conseils municipal ou administratif ainsi qu'avec la presse.

7 Le public garde le silence. Toute marque d'approbation ou de désapprobation lui est interdite.

Amendement n° 5 (PLR) : refus paiement cuisinier Eldora pour 6 mois en 2026 (CHF 45'000.-)

M. Hagmann indique que la situation est assez particulière dans la mesure où il est prévu dans le PB2026 de rémunérer le paiement d'un cuisinier de la société Eldora, avec laquelle la Commune a un contrat de prestation ; il considère qu'il n'est pas normal que la Commune entende rémunérer un employé d'Eldora et que cette charge devrait donc être assumée par l'entreprise.

Mme Osmani souhaite préciser qu'une passation trop courte entre l'ancien et le nouveau cuisinier ne permettrait pas de saisir toutes les spécificités exigées par le poste pour les besoins de la Commune, notamment le respect de la filière durable pour les repas du parascolaire, mais aussi pour les repas des seniors, 3 fois par mois. Elle ajoute que ce tuiilage permet aussi d'assurer du personnel afin de pallier les absences et les maladies ; en outre le montant de 45'000.- ne concerne pas que les repas, mais aussi les prestations liées. Elle rappelle que Meyrin est l'une des communes qui ont le taux d'accueil au parascolaire les plus importants du Canton. Elle relève enfin que, si le Conseil municipal devait toutefois voter en faveur de cet amendement, le Conseil administratif demanderait alors à Eldora de s'organiser en conséquence.

M. Gaetanino précise que le groupe MCG va soutenir cet amendement car il estime également que ce n'est pas à la Commune de pallier la mise en retraite d'un cuisinier d'Eldora.

M. Clerc remercie en premier lieu le PLR pour le travail effectué ; il considère que le PLR a trouvé ici une belle anomalie ; il donne l'exemple d'une facture de téléphonie qui doublerait car l'un des techniciens de l'entreprise est malade et que son assurance-maladie ne couvre pas cette maladie. Il imagine que tout le monde se dirait que l'on contracte une prestation à une entreprise, laquelle doit la délivrer au mieux. Il considère donc que l'on pourrait ouvrir ici une boîte de Pandore en soutenant le financement de ce remplacement, dans laquelle de nombreux prestataires pourraient s'engouffrer. Il rappelle que le contrat de prestation avec Eldora est chiffré à plusieurs millions et il estime en outre que cette proximité avec le prestataire n'est pas saine. Il annonce que son groupe soutiendra cet amendement.

Mme Reynaud indique que le groupe vert estime également, sur le principe, que cette dépense ne devrait pas être à la charge de la Commune, mais elle ajoute que son groupe aimerait toutefois s'assurer qu'Eldora assumera entièrement cette prestation, même si le financement de ce poste de cuisinier est refusé. Elle demande enfin si Eldora payera dans ce cas la passation.

M. Mastroianni indique que l'UDC soutient également l'amendement proposé par le PLR. Il considère qu'à partir du moment où la personne est salariée auprès d'Eldora, ce n'est simplement pas à la Commune d'assumer ce remplacement et les prestations ne devraient pas être affectées par cette situation.

M. Sanchez soumet au vote **l'amendement n° 5**, qui est approuvé par 26 oui, 0 non et 7 abstentions.

M. Sanchez précise ensuite que les amendements n° 6a à 6x touchent les mêmes rubriques que l'amendement n° 6, lequel devra donc être voté après les amendements 6a à 6x.

Amendement n° 6a (UDC) : suppression subventions à disposition du Conseil administratif (CHF 66'000.-, 20'000.-)

M. Lia indique que l'UDC souhaite amender à nouveau cet amendement en réduisant le montant à **CHF 20'000.-**, la somme dédiée aux demandes ponctuelles ; l'UDC considère en effet que cette enveloppe a un effet de levier qui n'est pas compatible avec la charge de conseiller administratif.

M. Boccard précise que cette enveloppe permet de répondre à des sollicitations d'associations, souvent pour de petites sommes ; il s'agit donc de permettre une certaine agilité ; il pense que réunir une commission risquerait finalement d'alourdir le processus et pourrait coûter plus cher au contribuable.

Mme Um souhaite réagir en précisant que plusieurs associations ne sont pas membres du Cartel et, de ce fait, ne bénéficient pas de certaines facilités. Elle souhaite rappeler qu'il s'agit essentiellement d'aides ponctuelles demandées pour l'organisation à destination de la population.

M. Sanchez soumet au vote **l'amendement n° 6a, tel qu'amendé par ses auteurs**, qui est refusé par 18 non, 10 oui et 5 abstentions.

Amendement n° 6b (UDC) : suppression nouvelle subvention ferme des Vergers (CHF 25'000.-)

M. Lia indique que la Commune peut subventionner le bio et les circuits courts et que cela n'est pas un problème ; il constate néanmoins que la rentabilité n'est ici pas atteinte ; il considère que ce n'est néanmoins pas à la Commune d'allouer une subvention supplémentaire pour une structure qui est déficitaire.

Mme Reynaud souhaite préciser que cette légumerie a pu être construite grâce au soutien de la Commune ; sans ce soutien, les légumes cultivés par la Ferme des Vergers ne pourraient pas être utilisés au sein de la légumerie, pour des produits destinés finalement aux cuisines scolaires ; il s'agit donc de quelque chose de global.

M. Sanchez soumet au vote **l'amendement n° 6b**, qui est refusé par 23 non, 10 oui et 0 abstention.

Amendement n° 6c (UDC) : Suppression subvention participation meyrinoise 4 cours de français dispensés aux migrants (CHF 35'000.-)

M. Lia indique que cette proposition est maintenue, par droiture idéologique, même si elle ne convaincra pas une majorité de cet hémicycle.

Mme Um considère qu'il convient de répondre à cette proposition car les cours de français offerts à des personnes qui débarquent à Genève, dans un contexte qu'elles ne maîtrisent pas, sont une opportunité ; cela constitue le rôle de la Commune que de soutenir ces personnes, lesquelles restent ensuite attachées au lieu qui les a soutenus. Refuser cette subvention empêche au fond les personnes concernées de pouvoir ensuite travailler, être indépendantes et contribuer aux financements des prestations en payant des impôts. Elle évoque l'expérience d'une travailleuse sociale qui constate que la plupart des personnes qui suivent ces cours littéralement se redressent et voient un avenir possible.

M. Clerc comprend que l'UDC souhaite une migration choisie ; néanmoins, il estime avoir de la peine à entendre ce même parti critiquer les étrangers qui ne s'intègrent pas alors que la langue est le premier vecteur de l'intégration. Il regrette donc cette position symptomatique. Il rappelle qu'il y a plus de 140 nationalités différentes à Meyrin et ces cours permettent aussi à toutes ces personnes de s'intégrer et de construire notre avenir. Son groupe ne va pas soutenir cet amendement.

M. Hyka souhaite réagir aux propos de Mme Um en indiquant que l'agenda de l'UDC sur l'immigration est connu et que l'initiative Non à une Suisse à 10 millions vient d'être soumise au niveau national. Il indique avoir bien conscience que c'est la Confédération qui est compétente en matière d'asile et de migration ; cependant la Commune a à sa disposition le choix de débloquer ou non des fonds. Il relève par ailleurs avoir lu toutes les pages du PB2026 et il estime qu'un certain nombre de dépenses constituaient un levier politique qui ne demandait qu'à être tiré.

Mme Osmane observe la facilité avec laquelle l'UDC ne motive plus ses amendements et elle se dit qu'heureusement, ce réflexe naturel politique n'existe pas dans toutes les communes. Elle espère que, si l'initiative contre la Suisse à 10 millions passe, elle espère que l'UDC travaillera alors aussi assidûment que pour l'initiative du 9 février qui nous a menés droit dans le mur. Concernant la ligne du

budget concernée, elle explique qu'il s'agit de cours donner par l'Université Ouvrière de Genève auxquels participent chaque année entre 60 et 80 personnes qu'elle a aussi le plaisir de rencontrer avec ses collègues du Conseil administratif. Il s'agit majoritairement de femmes et il n'y a d'ailleurs pas que l'apprentissage de la langue mais aussi une immersion dans le territoire et dans l'histoire de Meyrin, le lieu où elles vont s'intégrer et vivre. Elle regrette que l'on ne saisisse pas le concept de l'intégration qui est un concept dynamique où chacun fait sa part ; la société doit mettre en place des dispositifs pour favoriser cette intégration, notamment ces cours de langues. Par ailleurs, elle souhaite réitérer l'importance de l'acquis de la langue qui constitue une étape pour pouvoir s'insérer dans la société et le marché du travail. Elle précise enfin que la maîtrise de la langue est un impératif pour le renouvellement du permis de ces personnes.

M. Sanchez soumet au vote l'amendement n° 6c, qui est refusé par 28 non, 5 oui et 0 abstention.

Amendement n° 6d (UDC) : baisse de 25% des subventions allouées aux arts visuels (CHF 10'200.-)

M. Hyka indique que l'amendement propose de baisser de 25% des subventions ; il s'agit d'une simple restriction de moyens et demande de frugalité.

M. Bucher donne lecture de sa prise de position :

« *Merci Monsieur le Président,*

Cette prise de position concerne les amendements contre la culture et les associations culturelles meyrinoises numérotés 6d, 6e, 6f, 6g, 6h, 6i, 15 (sauf erreur), et une autre sorte de culture, celle de la terre, l'amendement 6j.

Avec cette salve d'amendements, l'UDC n'a pas seulement voulu faire des coupes budgétaires : elle a voulu affirmer une «vision». Une vision étroite, rigide, et surtout profondément déconnectée de la réalité meyrinoise. Bref, plus un «cauchemar» qu'une «vision»...

Ce soir, c'est toute l'action culturelle de proximité qui est visée : les arts visuels, la création artistique locale, les festivals de cinéma, les spectacles vivants, l'affichage pour le théâtre, la plateforme Radiobascule, le soutien à Undertown pour les jeunes, la tournée d'été de Salto de l'Escargot, et même... les Incroyables Comestibles. Rien n'est épargné.

Et pourtant, certains montants n'impliquent même pas une hausse : il s'agit de simples transferts, pour plus de transparence. Mais l'idéologie, elle, ne s'encombre pas de la comptabilité.

Ce qu'on nous propose ici, c'est une culture sous cloche. Une culture sans création, sans diversité, sans jeunesse. Une culture d'arrière-boutique, qui ne dérange surtout personne. Une culture qui n'a plus les moyens de faire venir son public, puisque même l'affichage des spectacles serait coupé de moitié.

Pire encore, l'UDC ne semble pas voir les contradictions de ses propres positions : elle soutient le projet Corzon, qui inclut... les Incroyables Comestibles. Et dans le

même souffle, elle propose de leur couper les vivres. Faut-il comprendre qu'elle soutient l'idée... tant qu'elle ne coûte rien ?

Autre incohérence : cette obsession pour défendre le local, le "chez nous", mais qui ici vise l'Espace Undertown, pourtant un lieu essentiel pour les jeunes d'ici ou encore la création des artistes meyrinois ! Est-ce qu'on soutient Meyrin, ou est-ce qu'on se contente d'agiter le drapeau ?

Face à ces propositions déconnectées, les Vert-e-s réaffirment leur attachement à une culture vivante, accessible, audacieuse. Une culture qui fait lien, qui questionne, qui inspire. Une culture qui fait aussi partie de l'identité meyrinoise, et qui mérite bien plus que ces coupes à la tronçonneuse.

Nous vous appelons donc à rejeter fermement l'ensemble de ces amendements. »

M. Boccard souhaite également prendre position sur les amendements touchant la politique et les associations culturelles de Meyrin :

« Une partie des amendements qui vont suivre touchent de manière directe et profonde la politique culturelle de Meyrin et aux soutiens des associations œuvrant dans le domaine de la culture. Ces amendements ne se limitent pas à quelques ajustements budgétaires : ils remettent en cause la capacité même de la commune à soutenir la création des arts vivants et visuels, le patrimoine, le tissu associatif et l'accès à la culture pour toutes et tous.

À travers ces propositions de coupes, c'est l'équilibre construit ces dernières années qui est fragilisé : le soutien aux artistes locaux, la valorisation de notre mémoire collective, mais aussi la visibilité des activités culturelles et la participation de la population.

C'est aussi une fragilisation de la refonte profonde de la politique culturelle entamée lors de la législature précédente et qui doit se terminer en 2027.

Ces amendements traduisent une vision essentiellement comptable de la culture, qui néglige son rôle fondamental dans la cohésion sociale, le vivre-ensemble, l'émancipation, l'attractivité et le rayonnement de notre commune et le lien avec les habitantes et habitants.

À travers les amendements déposés par le groupe UDC que je vais brièvement commenter, je souhaite vous de rappeler que la culture n'est pas une charge accessoire : elle est un investissement dans le lien social, l'identité locale, la participation aux dialogues et à la démocratie.

Baisse de 25% des subventions allouées aux Arts visuels

La politique des arts visuels à Meyrin vise à rendre l'art accessible à toutes et tous, à soutenir la création locale et à renforcer le lien social.

Réduire les subventions destinées aux associations telles que le club photo et les arts meyrinois conduirait mécaniquement à la disparition de certaines activités artistiques et éducatives pour les Meyrinois. Cela entrerait en contradiction avec plusieurs objectifs centraux du projet culturel, notamment le soutien aux artistes amateurs et aux compagnies locales.

La conséquence serait un affaiblissement du tissu social local et une diminution de l'offre socioculturelle pour les habitantes et habitants.

Baisse de 50% de la nouvelle subvention allouée pour le soutien à la création artistique

Comme M. Bucher l'a mentionné, comptablement le montant n'est pas en hausse par rapport à 2025, il a été transféré dans un compte dédié à l'aide à la création pour plus de transparence.

La réduction des subventions empêcherait le bon déploiement de la LPCCA, entrée en vigueur le 1er janvier 2024, et conduirait à la suppression de plusieurs projets culturels sur le territoire meyrinois. Le soutien à la création artistique est essentiel : il permet aux artistes de développer leurs projets dans des conditions professionnelles et garantit à la population un accès à une culture vivante et de qualité.

Suppression des subventions allouées au Festival du Film et Forum International sur les Droits Humains (FIFDH) (CHF 5'000.-) et au Festival du film vert (CHF 2'000.-)

Si ces subventions sont annulées, nous ne pourrons pas proposer les projections des films pour les Meyrinois. Elles auront lieu uniquement dans d'autres communes et le fonds de soutien du FI pour le FIFDH risque d'être impacté

Suppression de la subvention allouée à la plateforme de podcasts Radiobascule

Radio Bascule est un projet culturel qui permet notamment aux jeunes, de s'exprimer par la création sonore.

En lien avec Transit, le Théâtre Forum Meyrin et d'autres partenaires locaux, elle renforce la participation culturelle et le lien social.

Supprimer cette subvention, c'est affaiblir la participation et aussi la suppression de poste de travail pour l'association. A nouveau, on met donc à mal le lien social que l'on essaye de construire depuis plusieurs années. »

M. Sanchez soumet au vote l'amendement n° 6d, qui est refusé par 24 non, 5 oui et 3 abstentions.

Amendement n° 6e (UDC) : baisse de 50% de la nouvelle subvention allouée pour le soutien à la création artistique (CHF 97'500.-)

M. Hyka précise qu'il s'agit d'une baisse de 50% d'une subvention qui est déjà allouée ; il précise que ces propos concernent l'ensemble des amendements déposés liés à la culture. Il affirme que l'UDC défend certes le local, mais qu'il s'agit aussi d'un parti libéral qui considère que la culture devrait davantage relever du secteur privé que du public et ce n'est de toute évidence pas la direction que prend la commune de Meyrin. Il ajoute que le contribuable est en droit de décider où va son argent et il se demande si les Meyrinois sont vraiment au courant qu'il est prévu que CHF 195'000.- aillent au soutien à la création artistique, compte tenu du fait que le projet de budget est document confidentiel.

M. Sanchez soumet au vote l'amendement n° 6e, qui est refusé par 24 non, 5 oui et 2 abstentions.

Amendement n° 6f (UDC) : suppression subventions allouées FIFDH et au Festival du film vert (CHF 7'000.-)

M. Lia souhaite relever que ce que l'on est en train de faire est idéologique et non comptable ; il estime que l'idéologie véhiculée par le service de la culture est celle des Verts et des Socialistes ; il précise qu'ils connaissent le sort réservé à leurs amendements, mais il imagine que cela fait peut-être bizarre que quelqu'un pour une fois le dise. Il considère que l'UDC n'aurait pas besoin de faire cela si la culture n'était pas le bras armé du gauchisme actuel.

M. Sanchez soumet au vote **l'amendement n° 6f**, qui est refusé par 24 non, 4 oui et 3 abstentions.

Amendement n° 6g (UDC) : suppression subvention allouée à la plateforme de podcasts Radiobascule (CHF 40'000.-)

M. Lia propose de passer directement au vote.

M. Sanchez soumet au vote **l'amendement n° 6g**, qui est refusé par 29 non, 5 oui et 0 abstentions.

Amendement n° 6h (UDC) : baisse de 25% de la subvention allouée à l'association Espace Undertown (CHF 61'125.-)

M. Lia indique qu'ils ont eu des débats à l'interne pour cet amendement et, dans un signe d'apaisement, ils décident de retirer cet amendement.

L'amendement n° 6h est retiré.

Amendement n° 6i (UDC) : suppression fonds alloués à la prise en charge de la tournée d'été du Salto de l'Escargot (CHF 50'000.-)

M. Lia explique que cet amendement concerne le retrait du soutien financier de la FMC à cette tournée ; il se demande si c'est vraiment à la Commune de se substituer à une fondation. Il souligne qu'ils ne sont certes pas heureux si le cirque ne peut pas faire son camp d'été mais, en faisant une pesée des intérêts face à un budget déficitaire, ils présentent tout de même cet amendement car une association ne peut vivre au crochet des subventions de la Commune, laquelle est déjà en déficit.

Mme Osman se demande comment l'on peut prélever des impôts pour une qualité de vie que l'on n'offre pas et des prestations qui ne sont pas à la hauteur. Elle relève que la question « en quoi doit-on toujours compter sur une fondation pour pallier les financements qui manquent dans les collectivités » anime aujourd'hui beaucoup de monde, y compris les milieux académiques ; en particulier en ce qui concerne le soutien de la Fondation Wilsdorf à Genève. Elle souligne que la maison de quartier Maison Vaudagne n'arrive pas à répondre aux besoins des jeunes et des enfants. Elle observe que, si le Conseil municipal vote un tel amendement, il faudra alors répondre aux parents des 300 enfants qui s'inscrivent à ces camps en été et qui ne pourront pas, faute de places, participer aux activités organisées par la Maison Vaudagne.

M. Sanchez soumet au vote l'amendement n° 6i, qui est refusé par 27 non, 5 oui et 0 abstention.

Amendement n° 6j (UDC) : suppression de la subvention allouée à l'association Incroyables Comestibles (CHF 4'000.-)

M. Hyka indique que cet amendement concerne la suppression de la subvention allouée à l'association Incroyables Comestibles pour un montant de CHF 4'000.-.

M. Sanchez soumet au vote l'amendement n° 6j, qui est refusé par 28 non, 5 oui et 0 abstention.

Amendement n° 6k (UDC) : suppression subvention allouée à Meyrin-Les-Bains dont les bénéfices sont versés intégralement à l'association Asile LGBTIQ+ (CHF 8'550.-)

M. Sanchez soumet au vote l'amendement n° 6k, qui est refusé par 22 non, 5 oui et 3 abstentions.

Amendement n° 6l (UDC) : suppression de la nouvelle subvention allouée à l'association Terre des Hommes pour la marche des entreprises (CHF 10'000.-)

M. Hyka relève que cet amendement concerne la suppression de la nouvelle subvention allouée à l'association Terre des Hommes pour la marche des entreprises ; l'UDC pense que les entreprises ont largement les moyens de subvenir à ces démarches.

M. Tremblet précise qu'il ne s'agit pas d'une subvention pour des entreprises, mais de permettre au personnel de l'administration communale de se joindre à cet élan de solidarité.

M. Sanchez soumet au vote l'amendement n° 6l, qui est refusé par 24 non, 5 oui et 3 abstentions.

Amendement n° 6m (UDC) : suppression nouvelle subvention allouée à la coopérative d'habitation autogérée la Cigüe (CHF 10'000.-)

M. Lia indique que la Cigüe n'est pas située sur la commune de Meyrin et qu'il s'agit par ailleurs d'un lieu d'activisme d'ultragauche.

Mme Osmani relève la présence de la Cigüe à Meyrin, avec 10 appartements composés de 62 chambres pour 70 jeunes en formation. Elle précise que le projet concerné vise à accompagner une population qui peut rapidement se trouver en situation de précarité. Elle ajoute qu'il ne s'agit pas d'un projet qui est appelé à se répéter et indique enfin que ce projet permet de décharger quelque peu les services sociaux communaux et cantonaux puisqu'il s'agit d'accompagner une jeune population de plus en plus précarisée, ce qui est un constat publié par l'Hospice général.

M. Sanchez soumet au vote l'amendement n° 6m, qui est refusé par 22 non, 5 oui et 5 abstentions.

Amendement n° 6n (UDC) : suppression subvention allouée à la Caisse genevoise de l'alimentation (CALIM) (CHF 100'000.-)

M. Lia considère que ce n'est pas à l'impôt communal de financer ce type de projet. Il affirme que l'objectif de l'UDC est de libérer la classe moyenne d'un impôt communal, dont le centime additionnel pourrait être fixé, grâce à sa zone industrielle, à 36 ou 38. Il indique ne pas avoir de souci avec la CALIM, mais seulement à partir du moment où ce type de projet est autonome.

Mme Tesfai indique que la CALIM est une première en Suisse et une émanation d'un vote exprimé par le peuple qui se sont concrétisées par la loi constitutionnelle pour le droit à l'alimentation saine. Elle observe que Meyrin, en tant que commune pionnière, a décidé d'emboîter le pas en soutenant ce projet ambitieux qui a pour objectif de donner une alimentation de qualité à toutes et tous, puis de revaloriser la filière agricole locale. On propose ainsi une alimentation saine et produite localement aux consommateurs et consommatrices, tout en permettant aux paysans et paysannes de vivre décemment de leur dur labeur. Elle rappelle que la politique santé et durabilité de la Commune avait axé son action sur une ville en santé pour une vie en santé. Dans ce cadre, l'une des manifestations concrètes de cette politique est la promotion d'une alimentation saine et durable et la mise en place, dans les crèches et les cantines scolaires, de produits bio provenant de productions locales. Elle estime que l'UDC, en s'attaquant encore une fois à la CALIM, c'est aussi à cette politique que le parti s'attaque. Elle trouve cela étonnant de la part d'un parti qui se dit agraire et qui prétend avoir une politique agricole prônant la sécurité alimentaire. Elle relève en outre que, lors de la dernière séance de commission alimentation durable, le 30 septembre 2025, l'UDC a soutenu la CALIM en affirmant qu'il s'agissait d'un beau projet et en soulignant l'importance d'aller auprès des producteurs locaux et de permettre à tous les habitants de Meyrin de manger convenablement. Pour toutes ces raisons, les Vert.e.s refuseront cette amendement.

M. Sanchez soumet au vote l'amendement n° 6n, qui est refusé par 24 non, 5 oui et 3 abstentions.

Amendement n° 6o (UDC) : suppression des subventions allouées aux associations dans le domaine de l'intégration des migrants (CHF 25'000.-)

M. Hyka indique que cet amendement concerne la suppression des subventions allouées aux associations dans le domaine de l'intégration des migrants, pour des raisons déjà motivées précédemment.

Mme Osmani indique avoir été en contact avec l'une des associations concernées par cette subvention ; elle précise que l'on parle ici d'une association qui déploie des projets pour l'intégration des migrants, en particulier des populations qui ont été violées ou persécutées et qui souffrent de traumatismes qui perdurent après des années. Ces structures suivent le parcours de vie de nombreuses personnes fragilisées et offrent un soutien notamment légal et psychologique. Elle ne souhaite pas faire d'économie sur le soutien à ce travail de qualité.

M. Sanchez soumet au vote l'amendement n° 6o, qui est refusé par 28 non, 5 oui et 0 abstentions.

Amendement n° 6p (UDC) : baisse de CHF 100'000.- de la subvention allouée au Centre d'accueil et d'intégration pour femmes migrantes (CEFAM) (CHF 100'000.-)

M. Lia précise que 4 des membres de l'UDC ont des noms étrangers et il ajoute que, lorsque leurs grands-parents sont arrivés en Suisse, ils ont été traités comme des animaux, ils n'avaient pas de cours de français, ni une gentille gauche paternaliste qui s'occupait d'eux, mais ce n'est pas pour cela que, deux générations plus tard, ils ne sont pas bien intégrés. Il résume ses propos en affirmant qu'une autre voie non-subventionnée est possible. Concernant la hausse de subvention de CHF 100'000.- pour le CEFAM, il affirme que son groupe n'a pas été convaincu par la réponse apportée ; il pense que, si le Conseil municipal ne vote pas ce montant en plus, alors CHF 50'000.- pourront être destinés aux aînés et CHF 50'000.- à la garderie la Framboise.

Mme Um affirme que les Vert.e.s n'accepteront aucun amendement qui attaque le soutien que l'on peut apporter à notre société. Elle est désolée que des générations de migrants, notamment italiens, n'aient pas été aidées, mais elle revendique que, si cela était à refaire, alors l'accueil devrait être différent. Cela étant, elle relève que, le CEFAM demande cet argent car la structure en a besoin et que, si le travail du CEFAM devait être assumé par la Commune, cela coûterait alors beaucoup plus cher. Elle précise par ailleurs que le CEFAM est l'une des rares associations dédiées aux femmes, avec un réel besoin derrière. Elle relève ensuite qu'aujourd'hui 25 novembre, il s'agit de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes ; elle affirme que, pendant que le monde entier s'évertue à éliminer ces violences, l'on ne veut pas que l'UDC les renforce. Elle déclare enfin : « *Ce n'est pas un jour pour venir nous enquiquiner ; on ne va pas enlever ces CHF 100'000.- au CEFAM !* »

Mme Murciano donne la prise de position du groupe socialiste au sujet de cet amendement :

« Le Parti socialiste Meyrin-Cointrin déplore vivement votre proposition de réduire de CHF 100'000.- la subvention destinée au Centre d'accueil et d'intégration pour femmes migrantes (CEFAM).

L'accueil des migrants à Genève est régi par une législation cantonale, notamment la Loi d'application de la loi fédérale sur l'asile (LaLAsi). Les initiatives concrètes de soutien aux personnes migrantes, telles que celles menées par le CEFAM sont essentielles pour garantir le respect des droits fondamentaux.

Depuis 20 ans, l'Association CEFAM œuvre sans relâche pour soutenir les femmes migrantes et leurs enfants à Meyrin. Elle propose des cours de français, des ateliers culturels et sociaux, et un accompagnement à l'intégration visant à créer des liens entre les nouveaux arrivants et la population locale.

L'association permet aux personnes en situation de vulnérabilité d'accéder à leurs droits, de tisser des relations avec d'autres habitants et de participer activement à la vie de la Commune.

Le succès de ce pari social et culturel est tangible : le CEFAM participe à des manifestations locales, comme la fête de l'Escalade à Champs-Fréchets en partenariat avec le Jardin de l'Amitié, où seniors et migrants se réunissent autour d'une tradition genevoise et d'épices venues d'ailleurs. L'association contribue

également à la Fête des écoles en tenant un stand et à de nombreuses autres activités, renforçant ainsi la cohésion sociale à Meyrin.

Réduire la subvention du CEFAM comme le désire l'UDC mettrait en péril ces initiatives et laisserait des personnes déjà vulnérables dans une situation encore plus difficile. Meyrin accueille 142 nationalités et tire sa richesse de cette diversité.

Cet amendement est une attaque directe aux valeurs qui touchent notre commune, on coupe dans les dispositifs d'intégration des personnes migrantes pour mieux leur reprocher ensuite de ne pas s'intégrer.

Le Parti socialiste Meyrin-Cointrin affirme que cette diversité est une force et qu'il est de notre devoir de soutenir les structures qui la valorisent et l'accompagnent et c'est pour cela que nous refuserons cet amendement. »

Mme Hartmann précise qu'étant co-présidente du CEFAM, elle ne prendra pas part au vote.

M. Lia souhaite préciser qu'il ne s'agit pas d'un refus, mais d'une baisse.

M. Gaetanino indique que le MCG va donner la liberté de vote sur cet amendement ; il n'est pas contre le fait de donner un peu moins au CEFAM et un peu plus aux aînés.

Mme Osman précise qu'il conviendra de rappeler à M. Gaetanino de ne pas oublier de voter les compléments de postes alloués aux prestations destinées aux seniors. Elle rappelle que le CEFAM a marqué un tournant dans l'intégration de cette association à Meyrin, que les 20 ans du CEFAM ont été récemment célébrés, avec la présence de Ruth Dreifuss et d'un conseiller d'État, preuve de la reconnaissance de cette structure. Elle ajoute qu'il s'agit de l'une des très rares entités qui accueillent des femmes avec leurs enfants. Elle indique en outre qu'il a été décidé de soumettre au CEFAM un contrat de prestation pour une montée en puissance de la structure. Elle réitère le fait que l'on pallie ici aussi le subventionnement cantonal et fédéral et considère que, lorsque cela est possible, il convient de le faire ; il ne s'agit pas de jeter de l'argent par les fenêtres, mais véritablement à combler des trous.

M. Sanchez soumet au vote l'**amendement n° 6p**, qui est refusé par 25 non, 6 oui et 1 abstention.

Amendement n° 6q (UDC) : Suppression de la subvention allouée au Centre de consultations et d'études ethnopsychologiques pour migrants (Association Pluriels) (CHF 29'000.-)

M. Lia indique que cet amendement vise à informer la population que 29'000.- de ses impôts partent pour une subvention allouée au Centre de consultations et d'études ethnopsychologiques pour migrants.

M. Sanchez soumet au vote l'**amendement n° 6q**, qui est refusé par 22 non, 5 oui et 3 abstentions.

Amendement n° 6r (UDC) : suppression de la subvention allouée à la Fédération Genevoise de Coopération liée à des actions d'entraide à l'étranger (CHF 36'136.-)

M. Hyka indique que l'amendement concerne suppression de la subvention allouée à la Fédération Genevoise de Coopération liée à des actions d'entraide à l'étranger ; l'UDC estime que ce n'est pas aux impôts de soutenir ce type de structure ; il rappelle que tout un chacun à la liberté de soutenir à titre personnel. Il ajoute, à l'attention de Mme Um, qu'il ne s'agit pas ici de soutenir notre société, mais de sociétés extérieures à la nôtre.

Mme Barona Garces effectue une prise de position pour cet amendement et le suivant :

« Mesdames et Messieurs,

Malgré les tentatives récurrentes de réduire le taux de 0,7% de la contribution totale des charges du budget de fonctionnement dédié à la coopération et l'aide internationale, lors de l'examen de celui-ci, le parti socialiste Meyrin-Cointrin demeure ferme et constant dans son engagement pour la solidarité avec les plus démunis. Dans un système qui laisse une bonne partie de notre humanité, pas dans un coin de trottoir, mais dans une fosse, et ne croyez pas que c'est notre imagination, nous n'avons qu'à regarder l'état actuel de notre civilisation, où le profit est le plus important.

Pour rappel historique, le Conseil municipal a fixé en l'an 2000 une contribution annuelle dédiée à l'aide au développement à 0,7% du montant des charges du budget de fonctionnement.

Cette subvention est actuellement attribuée à des projets de coopération et de développement, au Tchad, Maroc, Togo, Philippines et plus encore toutes, avec des associations basées à Genève.

À l'aide humanitaire, incluant les actions d'urgence à S.O.S méditerranée, pharmacie sans frontières, Terragir, même chez nous comme ce fut le cas avec l'effondrement du glacier du Birch sur le village de Blatten.

Et une partie est spécifiquement allouée à des projets d'associations membres de la FGC (Fédération Genevoise de Coopération), conformément à l'accord-cadre 2021-2026.

Nous sommes tous conscients ici de l'importance vitale de cette aide, qui est un soutien indispensable pour des personnes traversant des moments de grande détresse et de précarité absolue.

L'étude des projets présentés en commission nous confronte régulièrement à des situations de désarroi qui nous rendent d'autant plus reconnaissants d'être épargnés. Si nous ne pouvons certes pas accueillir ni résoudre l'ensemble de la misère du monde, nous avons le devoir d'agir et de contribuer, avec nos moyens, à alléger la souffrance d'une toute petite partie de l'humanité. Cet impact, même modeste, est inestimable.

N'oublions jamais les valeurs de solidarité et d'ouverture qui sont chères à notre commune.

Pour cette raison, le parti socialiste vous invite à renoncer à toute diminution de cette contribution.

Merci pour votre écoute. »

Mme Osman indique que toutes les communes n'ont pas diminué leurs contributions de solidarité, quand bien même elles n'ont pas des budgets mirobolants. Elle se dit interpellée par les interrogations de certains élus quant aux attributions des subventions allouées par la commission solidarité et coopération internationales. Elle précise par ailleurs que la FGC a adressé un courrier aux communes pour alerter de leur incapacité à suivre l'ensemble des projets pour lesquels elle a été mandatée. Elle se dit heureuse de pouvoir participer à ce type de projets, mais elle souhaite clairement allouer ces 36'000.- pour assurer le suivi des projets concernés, plutôt que d'engager une personne à l'interne pour effectuer ce même travail de suivi.

M. Sanchez soumet au vote **l'amendement n° 6r**, qui est refusé par 21 non, 10 oui et 1 abstention.

Amendement n° 6s (UDC) : baisse de 50% des subventions pour l'aide économique aux pays en voie de développement. Ablissement de la contribution totale du budget du ménage communal de 0,7% à 0,35%. (CHF 600'499.-)

M. Mastroianni considère que la majorité de l'hémicycle vit dans un monde de bisounours ; il estime qu'il ne s'agit pas de ne plus donner du tout, mais de modérer ; il pense que l'on doit penser d'abord à notre population plutôt qu'à la terre entière, en particulier lorsque l'on a un budget déficitaire.

M. Kurti demande si, pour cet amendement, l'on pourrait rectifier le budget par la suite, au même titre que la participation à l'assurance-maladie.

M. Tremblet répond que cela n'est malheureusement pas possible car ce 0,7% est impacté par les charges ; il n'est donc pas possible d'appliquer le même mécanisme que celui qui est appliqué à la participation de l'assurance-maladie.

M. Fontanini effectue une prise de position généraliste sur l'ensemble des amendements déposés par l'UDC :

« *La Commune rêvée par l'UDC en 2025.*

Dans la commune imaginée par le groupe UDC de cette législature, les élus municipaux qui n'en ont pas les moyens, n'auront plus un ordinateur qui permet de consulter et étudier les dossiers sur lesquels ils sont appelés à travailler et voter. Qu'importe si certains n'ont pas les moyens de s'équiper correctement, qu'importe si cela crée une inégalité entre élus plus ou moins fortunés. Les formations qui leur permettent de mieux comprendre leurs responsabilités juridiques, administratives et leurs obligations légales ? Inutiles, selon l'UDC. Comme si l'improvisation et le "bon sens" suffisaient pour gérer une commune de plus de 27'000 habitants, ses budgets et ses obligations légales complexes. Et les repas lors des séances qui se prolongent tard le soir ? Réduits au minimum. Qu'ils se débrouillent, ces bénévoles qui sacrifient déjà leurs soirées pour servir la collectivité.

Le journal municipal, cette source d'information pour tous les habitants, voit son budget d'impression amputé d'un quart. Plus de journaux à la bibliothèque. Les gens peuvent s'acheter leur journal n'est-ce pas ? Moins d'informations, moins de transparence et une communication au rabais, voici la recette UDC. Les annonces de presse pour recruter du personnel communal ? Réduites de 25%. Parce qu'apparemment, on trouve des éducateurs de la petite enfance qualifiés et des

comptables publics au coin de la rue, sans avoir besoin de chercher ni d'offrir des conditions attractives.

Les employés communaux, ceux qui tiennent les crèches, nettoient les rues, maintiennent les espaces publics, accueillent les citoyens ? Ils n'auront plus leur fête annuelle, ce moment de reconnaissance et de cohésion. Qu'ils travaillent en silence, et surtout sans convivialité. Les ateliers de prévention du harcèlement et des discriminations ? Supprimés. Comme si ces problématiques n'existaient pas, comme si la prévention n'était pas infiniment moins coûteuse que les procédures judiciaires, les arrêts maladie et le turn-over qu'engendrent les environnements de travail qui peuvent devenir toxiques sans outils de préventions. Les abonnements à la presse disponible aussi à la bibliothèque ? Éliminés. Parce qu'apparemment, des gens bien informés, ça ne sert à rien, à moins qu'on décide de s'informer sur les réseaux sociaux, si possible ceux qui racontent, selon leurs propres fondateurs, des « vérités alternatives », qui plaisent plus que la vérité des faits tout-court.

Les activités de loisir du personnel ? Rayées. Fini la cohésion d'équipe, fini la motivation, fini l'attractivité de l'employeur public.

La culture subit un massacre méthodique, comme si elle était inutile. Les Arts visuels amputés de 25%, le fonds de soutien à la création réduit de moitié, alors même que son importance est prouvée par le simple fait qu'il répond à une obligation légale. Les festivals de films sur les droits humains et l'écologie supprimés – parce qu'apparemment, ces sujets dérangent. Radio Bascule : fin des subventions, l'Espace Undertown gracié à la dernière minute, la tournée du Salto de l'Escargot annulée.

C'est particulièrement étonnant d'un groupe politique qui ne perd pas d'occasions pour se référer à notre histoire, nos traditions... bref, à la culture. Les élus UDC sont invités à participer aux assises de la culture qui vont avoir lieu prochainement pour faire des propositions pour contrer les dangereux Che Guevara locaux qui mettent en péril nos petites têtes blondes en leur faisant faire des ateliers de jonglage au Salto de l'escargot ; on ne sait jamais, ils vont peut-être jongler avec des Molotov.

Le Conseil administratif perd sa marge de manœuvre pour soutenir des initiatives émergentes. La Ferme des Vergers, qui participe à la production des repas locaux et de qualité pour les enfants avec sa légumerie ? Plus de soutien. Tant pis pour le circuit court, pour l'éducation alimentaire, pour l'agriculture de proximité. Les Incroyables Comestibles, qui créaient du lien social autour de jardins partagés ? Qu'ils se débrouillent. Et les projets plus ambitieux, comme celui de la caisse alimentaire, inutile. Manger sain c'est bobo. Inutile.

Et puis il y a cet acharnement contre tout ce qui touche aux personnes migrantes. Les cours de français ? Supprimés. Parce qu'apparemment, on intègre mieux les gens en les laissant dans l'ignorance de la langue locale. On préfère créer des ghettos linguistiques, des travailleurs exploitables parce qu'incapables de faire valoir leurs droits, des parents qui ne peuvent pas aider leurs enfants à l'école. Les achats alimentaires pour accueillir dignement les personnes qui arrivent ? Supprimés. Qu'on les laisse se débrouiller, cela leur apprendra.

Terre des Hommes, qui protège des enfants en danger ? Soutien rayé. Toutes ces associations qui œuvrent pour que les personnes migrantes deviennent des

membres actifs de la communauté comme le CEFAM ou Pluriels ? Pas importantes, subvention diminuée ou abandonnée. Comme si l'intégration se faisait par magie, comme si abandonner les nouveaux arrivants à eux-mêmes créait de la cohésion sociale. En réalité, cette vision fabrique de l'exclusion, du ressentiment, de la marginalisation – terreau fertile pour tous les problèmes que l'UDC prétend vouloir résoudre... ou dont elle a besoin pour alimenter sa narration politique... à vous de voir.

L'aide au développement divisée par deux, les associations de droits humains à l'étranger privées de tout soutien. Comme si la misère mondiale ne nous concernait pas, comme si nous vivions sur une île coupée du reste de l'humanité. Comme si le repli frileux n'avait jamais résolu quoi que ce soit et empêché les moins fortunés de venir chez nous à la recherche d'une meilleure vie. C'est vrai qu'à la lecture des noms de famille des élus dans cet hémicycle, à Meyrin, il n'y a jamais eu de migrants venus s'installer ici en quête d'une vie meilleure.

Mais reprenons cette douce utopie : Meyrin les Bains, ce moment de convivialité estivale accessible à tous ? Redimensionné. Meyrin Durable, qui œuvrait pour la transition écologique ? Réduit... Les aides pour les autres nombreuses associations qui font vivre Meyrin... le foot, le hockey sur glace, le footing-club... la liste est longue... subvention réduite ! Stop au gaspillage.

Ce qui se dessine, c'est une commune culturellement diminuée. Une commune qui offre moins à ceux qui n'ont pas les moyens de payer 100.- pour aller au cinéma en famille, ou pour se payer des spectacles privés, des cours de français privés. Une commune à deux vitesses, où les plus fortunés continueront à accéder à tout, et les autres se contenteront de ce qui reste.

Les clubs sportifs perdent l'aide pour leur gestion administrative. Parce qu'apparemment, les bénévoles qui font déjà tourner ces structures gratuitement doivent aussi devenir des experts en comptabilité et en droit des associations. On peut parier que certains clubs, épuisés, finiront par fermer. Tant pis pour les jeunes qui y trouvaient un cadre, une discipline, une appartenance.

Et puis il y a la réduction de personnel. Cinq postes d'accueil public à la culture non prolongés. Le responsable administratif, le responsable de l'accueil, deux techniciens – tous ces professionnels dont les contrats temporaires ne seront pas transformés en CDI. Précarité institutionnalisée. Le chef comptable aux finances supprimé – parce qu'on gère mieux les millions de la commune avec moins de contrôles, c'est bien connu. L'assistant de direction aux RH, le gestionnaire administratif – éliminés.

À la cohésion sociale, on grappille 0,2% ici, un complément de poste là. L'animateur qui aidait les personnes précarisées et âgées à remplir leur déclaration fiscale perd son complément de poste. Ces aînés qui ont cotisé toute leur vie, qui ont construit la commune, on les abandonne face à une administration de plus en plus complexe. Qu'ils payent un comptable privé ou qu'ils renoncent à leurs droits.

Cette vision dessine une commune amputée de tout ce qui fait le vivre-ensemble. Une commune qui renonce à intégrer, à cultiver, à soutenir. Une commune qui économise aujourd'hui pour payer demain – en exclusion sociale, en ghettoïsation,

en violence, en services publics dégradés qui pousseront ceux qui le peuvent vers le privé.

C'est une commune qui rêve d'abandonner les plus fragiles : les personnes âgées dépassées par l'administration, les migrants laissés sans outils d'intégration, les familles modestes privées d'accès à la culture, les travailleurs communaux démoralisés.

C'est une commune qui, sous prétexte d'économies, scie la branche sur laquelle elle est assise. Car une collectivité ne se réduit pas à un bilan comptable. Elle se construit dans la solidarité, la culture partagée, l'accueil, la cohésion. Tout ce que ces propositions méthodiquement détruisent.

L'UDC propose une commune comptable, froide, repliée sur elle-même, où chacun se débrouille. Mais est-ce encore une commune ? Ou juste un périmètre administratif où cohabitent des individus atomisés, sans projet collectif, sans solidarité, sans ambition commune ?

Eh bien, heureusement que ce rêve ne devient pas une réalité et le Parti socialiste de Meyrin-Cointrin sera là pour qu'il en soit toujours ainsi. »

M. Bucher souligne que le 0,7% est promu par l'ONU et qu'il s'agit en effet d'une somme qui est déjà proportionnelle aux charges ; il considère que ce n'est donc pas un argument que de dire que l'on va réduire les pourcentages en fonction des circonstances.

Mme Schweizer indique qu'elle est très déçue de M. Fontanini qui a, selon elle, critiqué un parti politique, au lieu de se prononcer simplement sur les propositions qui sont faites ; elles trouvent qu'il n'est pas normal de tout faire en rigolant. Elle estime que l'on ne peut pas se moquer d'une partie des élus.

M. Sanchez la remercie et rappelle les règles du code de bonne conduite.

M. Lia indique qu'il n'en veut pas à M. Fontanini pour sa prise de position, même s'il a tourné parfois en dérision les prises de position de l'UDC ; il comprend que cela puisse déranger mais il estime pour sa part que cela fait partie du jeu. Il souhaite maintenant recentrer le débat sur le sujet, à savoir la proposition de diviser par 2 l'aide au développement. Il indique par ailleurs, pour répondre à M. Fontanini, que l'UDC se réclame de la doctrine du président argentin Milei mêlée aux attaques subies depuis 20 ans par le dogmatisme idéologique de la gauche. Il propose que l'on garde les deniers des Meyrinois à la maison, que l'on réduise au maximum notre déficit, que l'on accepte la multipolarité du monde et que l'on mette fin au paternalisme européen et à la bien-pensance qui nous fait bien dormir le soir.

M. Sanchez soumet au vote l'**amendement n° 6s**, qui est refusé par 23 non, 10 oui et 0 abstention.

* * *

M. Sanchez remercie les personnes présentes et lève la séance.

La séance est levée à 23h00/SPA.

**Séance du 25 novembre 2025
tenue en séance ordinaire**

Lu par le Bureau du Conseil municipal en date du **19 janvier 2026**.

La 1^{ère} secrétaire :

Esther HARTMANN

Le président :

Francisco SANCHEZ